EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **17 février 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix sept février deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 février 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Grégory BERNARD, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Marion CANALES à Isabelle LAVEST, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Alparslan COSKUN, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Mesdames Fabienne MONTEL et Géraldine BASTIEN arrivent pendant la présentation de la question n°3 (fin des pouvoirs donnés à Madame Christiane JALICON et Monsieur Jean-Pierre BRENAS).

Rapport N° 20

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - INFORMATION SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX EN 2016

Le législateur a souhaité faire participer les usagers, au moins à titre consultatif, à la gestion des services publics délégués. Pour cela, le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Lors de sa séance du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné les membres de la CCSPL.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports produits par les délégataires de services publics comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation et une analyse de la qualité du service ;
- les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- les bilans d'activités des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière ;
- les rapports établis par les cocontractants de contrats de partenariats.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat et tout projet de participation du service de l'eau à un programme de recherche et de développement, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de ces opérations.

Le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la CCSPL. En 2016, cette instance s'est réunie trois fois :

- le 07 janvier 2016 afin d'examiner les rapports d'activités relatifs à la gestion de la Coopérative de Mai (exercice 2014) ainsi que le rapport d'exploitation du Parking de la Poterne (exercice 2014-2015).Vous trouverez à cet effet en annexe sur CD le procès-verbal n° 10 correspondant.

- le 24 octobre 2016 afin d'examiner les rapports d'activités (exercice 2015) relatifs à la gestion de Polydome, de la SEM de la Gare Routière, des parcs de stationnement (Blaise Pascal, Jaude-Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille), ainsi que les rapports relatifs à la gestion des réseaux de chaleur du quartier de la Gauthière et des quartiers de Croix-Neyrat, Champratel, les Vergnes et enfin le rapport de présentation relatif au renouvellement de la délégation de service public de Polydome. Vous trouverez à cet effet en annexe sur CD le procès-verbal n°11 correspondant.

- le 1er décembre 2016, afin d'examiner les rapports d'activités (exercice 2015) relatifs à la gestion de la Coopérative de Mai, du parc de stationnement Salins-Gambetta, du parc de stationnement de la Poterne (exercice 2015-2016) et enfin le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Vous trouverez à cet effet en annexe sur CD le procès-verbal n°12 correspondant.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ces trois procès-verbaux qui figurent en annexe sur CD et qui retracent les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2016.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 février 2017

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES ACTIONS JURIDIQUES ET DES ACHATS
SERVICE JURIDIQUE
EMMANUELLE BARBAZANGE

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- PROCES VERBAL N°12----------

(Mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 1ER DECEMBRE 2016
9H00- 11H00
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

Examen du rapport annuel de la délégation de service public de la Coop de Mai (Exercice 2015)

Examen du rapport annuel d'exploitation du Parking Salins- Gambetta (Exercice 2015)

Examen du rapport annuel d'exploitation du Parking Poterne/ Cathédrale (Exercice 2015)

Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité des services exploité en régie eau et Assainissement (Exercice 2015)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

Madame la Présidente :

- Madame Françoise NOUHEN

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Monique BONNET
- Monsieur Christian PORTEFAIX
- Monsieur Asparslan COSKUN

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- La Confédération du Logement et du Cadre de Vie représentée par Monsieur GRAVELAT
- L'UFC Que Choisir représentée par Monsieur GRENERY

Représentants des services délégués mentionnés à l'ordre du jour :

- Monsieur SIMONNET (COOP DE MAI)
- Monsieur MIGLIERIENA (PARKING DE LA POTERNE)

Les services de la Ville de Clermont-Ferrand et les services communautaires :

- Madame BARBAZANGE (Direction des Actions Juridiques et des Achats)
- Madame Flore BRASQUIES (Direction de la Culture)
- Madame CASTELAIN (Direction de l'Eau et de l'Assainissement)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Pascal GUITTARD

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Puy de Dôme (ancienne Fédération Départementale de l'Hôtellerie du Puy-de-Dôme) représentée par Madame Marie TREBUCHON
- L'Union des comités de quartiers représentée par messieurs BOYER et DUMAS

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Monsieur Nicolas BONNET
- Madame Edith CANDELIER
- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Madame Nicole PRIEUX
- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne,
- Le Damier,
- Clermont-Commerce,
- L'Automobile Club,
- La Confédération Nationale du Logement

1) Examen du rapport annuel de la délégation de service public de la Coop de Mai (Exercice 2015)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur SIMMONET.

Monsieur SIMONNET présente le rapport d'activité relatif à l'année 2015 :

L'année 2015 est la première année d'exploitation du nouveau contrat de délégation de service public signe fin 2014 entre l'association Pop'Art et la ville de Clermont-Ferrand pour 5 années (2015-2019) ;

Ce nouveau contrat définit des missions et des objectifs précis dans quatre domaines principaux que sont :

- la diffusion,
- l'accompagnement des artistes et des jeunes structures en lien avec les musiques actuelles,
- le soutien à la création,
- l'action culturelle.

L'année 2015 a été celle de la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs avec les quatre principales collectivités partenaires de la Coopérative de Mai (Ville, Communauté d'Agglomération, Département et Région), convention qui permet l'obtention du label d'Etat « SMAC » (Scène de Musiques Actuelles). M.SIMONNET souligne que dans le département du Puy de Dôme seule la Coopérative de Mai est détentrice du label SMAC.

a) La diffusion, la production de concert et l'aide à la création

L'activité de diffusion de concerts de musiques actuelles représente la part la plus importante de l'activité du délégataire.
L'objectif de la Ville de Clermont-Ferrand, concernant cette activité, est d'avoir une politique tarifaire adaptée. Ainsi, la programmation de concerts relevant de la délégation de service public est celle dont le prix en location n'excède pas 20 € pour le Club et 25 € pour la grande salle.
L'objectif est de produire 30 concerts (entre 28 et 32) au Club et 10 concerts (entre 8 et 12) en Grande Salle.
Concernant l'année 2015, l'objectif est atteint : 33 concerts ont été produits au Club et 21 dans la Grande Salle.
La fréquentation est moins importante que les années passées.
Le contrat prévoit la possibilité de produite des concerts supplémentaires comportant des prix de locations plus élevés. Il s'agit de concerts avec des artistes de forte notoriété, rares et dont le prix d'achat est plus élevé.

La Coopérative de Mai contribue également par une action partenariale à permettre à des acteurs associatifs d'accéder au Club (association HippoCampus, association VidéoFormes pour la nuit des Arts Electroniques).

Le troisième et dernier volet de la production est lié à des producteurs extérieurs privés (avec des artistes d'une notoriété plus importante). Ces derniers louent généralement la grande salle avec un prix des places plus élevé.

Enfin, trois concerts ont été produits « Hors les Murs », à l'Opéra-Théâtre de Clermont-Ferrand grâce à la mise à disposition de l'équipement.

Concernant le soutien à la création, il s'agit de favoriser l'accueil en résidence d'artistes professionnels nationaux ou internationaux afin qu'ils préparent leur concerts à la Coopérative de Mai. Cette tâche s'avère de plus en plus complexe. Cet équipement a ouvert dans les années 2000 et commence à « vieillir ». La concurrence est forte avec des salles comme « La Sirène » à la Rochelle ou « Paloma » à Nîmes. Celles-ci attirent du fait de la modernité de leurs équipements et notamment en termes de matériel scénique et numérique.

b) Accompagnement des acteurs et structuration du secteur

Différents modes d'intervention ont été mis en place :

L'accompagnement des artistes locaux

- Diffusion et accès à la scène : dans la mesure du possible, des premières parties sont programmées lors de la présentation de concerts « têtes d'affiche ». La priorité est donnée à des groupes locaux ou régionaux repérés à diverses occasions. Des concerts de détection ou de promotion gratuits sont également organisés.

De plus, une diffusion des artistes locaux hors les murs est organisée. Deux groupes ont joué au Stade M. Michelin, à la mi-temps d'un match.

Par ailleurs, il est également organisé des cartes blanches (trois en 2015). Le principe est d'organiser des déplacements en dehors de l'agglomération, à Paris ou au Festival du Printemps de Bourges, pour produire un concert afin de présenter au public mais aussi aux professionnels des musiques actuelles, la scène musicale locale. Il s'agit de partenariats longs à mettre en œuvre.

- la formation et l'information : cela peut prendre différentes formes (suivi personnalisé, diagnostic, coaching personnalisé ; un accompagnement à la promotion ; un accès aux salles pour répétitions). Concernant ce dernier point, en 2015, la salle a été mise à disposition de 11 groupes pour un total de 25 jours de résidence. Concernant la pratique amateur, c'est 45 séances de répétition qui concernent la Grande Chorale de la Coopérative de Mai.

Une collaboration avec le Tremplin a été mise en place concernant l'accès à des locaux de répétition, dans l'attente de l'ouverture d'IMAGO. Des accords existent mais ne sont pas à l'heure actuelle, encore formalisés.

La Coopérative de Mai participe également à des événements et manifestations professionnels (Printemps de Bourges, ….).

L'accompagnement des opérateurs en voie de professionnalisation

La Coopérative de Mai accompagne les associations programmatrices débutantes. Différents dispositifs ont été mis en place (accès à des conditions de production privilégiées pour limiter la prise de risques, montage en commun du budget, ….). En 2015, deux structures ont été accompagnées dans ce cadre, 4 ou 5 le seront en 2016.

Le programme d'accompagnement des opérateurs s'adresse à toute structure ou personne ayant un projet en lien avec l'activité musicale. Il prend notamment la forme des « rendez-vous de la Pépinière ».

Concernant le soutien aux entreprises émergentes de la filière musicale, la mission de ce programme est d'accueillir de jeunes entreprises, tenir un rôle d'incubateur dans les bureaux de la Pépinière. Elle permet à plusieurs structures d'être hébergées, c'est-à-dire de bénéficier de bureaux physiques et d'autres d'une domiciliation (envoi et réception de courriers). Toutes ces structures ont également accès à une salle de réunions, une connexion internet.

La coopérative de Mai participe également à la structuration du secteur par la participation au Congrès du SMA, à des chantiers nationaux. La Coop de Mai a participé à la réflexion et à la création d'une groupement afin de développer un logiciel de billetterie mutualisé à destination de salles adhérentes à la Fedelima, du SMA. La création de la Société Coopérative est effective depuis janvier 2016. Les installations du **logiciel de billetterie ont débuté. La Coopérative de Mai sera équipée en septembre 2016.**

Concernant le rapport financier :

L'association Pop'Art fait appel à un expert-comptable concernant les opérations d'établissement du bilan. La structure est plutôt saine.

En 2015, il est relevé la présence d'un déficit (environ 20 000 €). En 2016, le bilan devrait être à l'équilibre voire légèrement bénéficiaire.

M.SIMMONET souligne que l'année 2015 a été une année assez compliquée (du fait du contexte des attentats). La présence du personnel de sécurité a dû être renforcée. Par ailleurs, la présence de

groupes disposant d'une forte notoriété a été moindre. La location des places de concerts a également été moindre (moins de concerts à guichets complets).
Depuis 2008, l'association Pop'Art assume le risque financier (DSP conclue sous forme d'affermage).

Par ailleurs, M.SIMONNET souligne que la Fondation Michelin apporte son soutien (mécénat).

Une limite de l'équipement est son vieillissement. Un travail est effectué à ce sujet (en lien avec la Direction de la Culture) en termes de son et de lumière.
Une console lumières a été achetée en fin d'année 2016 dans l'attente d'un AMO pour le renouvellement scénique prévu au budget 2018.

Le parc lumières a été renouvelé en 2010-2011. Le coût d'une console lumière, répondant aux normes actuelles, est de 25 000 -30 000 €. Les technologies évoluent (led).avec un coût plus élevé. De nouvelles normes ont été instaurées.
Les équipements liés au son sont utilisés de manière intensive. Le matériel lié au son a été renouvelé en 2008. Cependant, il vieillit.

Question : Mme NOUHEN pose une question relative à la baisse de fréquentation ressentie en 2015.

Réponse (Direction de la Culture) : La Coopérative de Mai a la volonté de se rapprocher de ses publics avec la mise en place de davantage de partenariats avec les associations locales ainsi que s'inscrire dès l'année prochaine dans une étude des publics approfondie (la demande est en cours).

Question : Mme NOUHEN demande si la Direction de la Culture a des remarques particulières à formuler.

Réponse (Direction de la Culture) : Le montage financier des différents programmes (et sigles correspondants) est à expliciter davantage par le délégataire.

Remarque (M.PORTEFAIX) : Il serait souhaitable que la Coop de Mai prenne en compte les démarches d'autres salles (et équipements).

Réponse (M.SIMONNET) : Une visite de différentes salles est prévue afin de retenir « les meilleures idées ». M. SIMONNET propose également aux membres de la CCSPL, qui seraient intéressés, de visiter la Coopérative de Mai.

2) Examen du rapport annuel d'exploitation du Parking Salins- Gambetta (Exercice 2015)

Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une présentation en CCSPL (courrier d'excuses d'Auvergne Parking joint en annexe).

3) Examen du rapport annuel d'exploitation du Parking Poterne/ Cathédrale (Exercice 2015)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur MIGLIERINA.

Monsieur MIGLIERINA présente le rapport d'activité relatif à l'année 2015.

Le contrat s'achèvera le 28 février 2018. La société a entrepris des travaux de mise aux normes et d'accessibilité. Environ 70 % ont été réalisés. 20% demeurent à effectuer (déplacement colonnes à eau, ...).

Concernant l'accessibilité, l'ensemble des travaux a été réalisé.

Mme NOUHEN indique que l'ensemble des parcs de stationnement sera transféré (compétence obligatoire) à la Communauté Urbaine (CU) à compter du 1er janvier 2017. Par ailleurs, la fin de gestion (et le changement éventuel du mode de gestion) relèvera de la CU.

Les membres de la CCSPL relèvent la bonne gestion de ce parking.

M.MIGLIERINA souligne que ce parking a été construit par une association de commerçants afin de répondre aux besoins en stationnement de leurs clientèles. Les actionnaires (90 à l'heure actuelle, 150 au début) sont tous des acteurs de la vie locale (Chambre de Commerce, Michelin,). Les dirigeants sont tous bénévoles. Le but premier n'était pas la rentabilité de l'actionnariat. Le premier dividende a été versé en 1993. Du personnel est présent sur le site en permanence (un gardiennage est assuré la nuit).

Concernant la tarification au ¼ d'heure : la fréquentation a reculé d'1 %. Cela n'a pas eu d'incidences sur les recettes.

Question (Monsieur GRENERY – UFC Que Choisir) : Il souligne la présence d'un problème de sécurité routière (sur la voie du tram). Serait-il possible de peindre en blanc des blocs présents sur la voie du tram afin d'augmenter la visibilité pour les automobilistes ?

Réponse (Mme NOUHEN) : Sur la voie du tramway, c'est le code de la SNCF qui s'applique.

4) Examen du rapport annuel sur le prix et la qualité des services exploité en régie eau et Assainissement (Exercice 2015)

Madame la Présidente donne la parole à Madame CASTELAIN.

Madame CASTELAIN souhaite tout d'abord excuser l'absence de Mme BURGUIERE, Directrice de l'eau et de l'assainissement qui n'a pas pu être présente. Elle présente le rapport d'activité relatif à l'année 2015.

EAU POTABLE

La Ville de Clermont-Ferrand gère en régie directe, dotée de budgets annexes, la production et la distribution d'eau potable, ainsi que la collecte et le transport des eaux usées.

Le service municipal regroupe 104 agents aux métiers variés. Le nombre d'abonnés est légèrement supérieur à 23 000.
La consommation d'eau est évaluée à 12.4 millions m^3 en 2015 le volume total consommé en 2015 s'est élevé à 9, 1 millions de m^3. La vente en gros d'eau potable représente environ 1,0 million de m^3.
La baisse tendancielle de la consommation se stabilise.
Le rendement du réseau est de 84.7 % (l'objectif étant de 85 %). Mme CASTELAIN indique que des débitmètres vont être mis en place secteur par secteur afin d'affiner encore davantage les mesures et d'établir un programme de travaux de réhabilitation plus ciblé.

Mme NOUHEN indique qu'à l'heure actuelle, 6 km de conduites, en moyenne, sont changés chaque année. Cependant, au vu de la longueur du réseau et de l'ancienneté des conduites, ce devrait être environ 10 km qui devraient être changés.

Madame NOUHEN s'excuse et quitte la réunion à 10H30. Mme BONNET assure la présidence.

Le taux moyen de renouvellement est de 1 % (la moyenne nationale étant de 0.6 %). Il serait nécessaire d'arriver à 2%. En 2015, 6,6 km de conduites ont été renouvelés.

Question : Qu'en est- il d'une éventuelle carence des communes (en termes de renouvellement des conduites) ?

Réponse (Mme BONNET) : Mme BONNET indique qu'à sa connaissance, un état des lieux sur les canalisations, va être réalisé, commune par commune ;Les contrats de DSP, actuellement en cours, seront repris en l'état par la Communauté urbaine et ce jusqu'à la fin normale du contrat. I

Une double surveillance de la qualité de l'eau est assurée. En 2015, elle a été 100 % conforme en chimie et en bactériologie.
En 2015, l'ARS a réalisé 289 analyses et le laboratoire municipal 768. L'existence d'un laboratoire qui vient d'être accrédité COFRAC, permet d'être réactif. Toute la DEA a été certifiée ISO 9001.

Mme CASTELAIN indique qu'il existe différents niveaux d'analyse : en ressource, à la sortie des réservoirs, et au point de consommation (dans les équipements publics, éventuellement chez des particuliers).

Les faits marquants de l'année 2015 sont la mise en service de l'usine de traitement à Cournon d'Auvergne. Elle est en service depuis juin 2016.
Le montant des travaux correspondants s'est élevé à 18.34 millions d'euros HT.
Les objectifs sont rappelés :

- sécuriser la production d'eau potable
- éliminer le fer et la manganèse
- traiter les micropolluants
- reminéraliser

La réception des travaux est prévue en décembre 2016.

Question : Où en est – on sur le forage d'Orcines (Maar d'Enval)

Réponse (Mme CASTELAIN) : Des tests ont été effectués et sont convaincants. Un dossier de demande d'autorisation est en cours d'élaboration. Concernant les sources de la Vallée de la Tiretaine comme Fontanas (non protégeables), leur utilisation continue mais sous surveillance. Elles pourront être fermées lorsque la mise en service de la source du Maar d'Enval sera effective.

ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement représente 582 Km de conduites. 98 % de la population est raccordée. Le taux moyen de renouvellement est de 0.8 % (4.2 km de conduites ont été renouvelés en 2015). Les deux tiers du réseau sont un réseau unitaire.

18.7 millions de m^3 sont traités dans le cadre de l'assainissement communautaire. 25 981 tonnes de boues sont produites. Toutes les boues sont intégralement valorisées.
Le mode de gestion de la station d'épuration a changé : elle est désormais gérée en régie depuis février 2016 par la Communauté d'agglomération,

PRIX DE L'EAU
La facture 2016 pour 120 m^3 s'élève à 379, 22 € TTC (+2.1 %).
Le prix moyen est de 3.16 € TTC par m^3.
Le prix moyen en France (en 2013) est de 4.15 € TTC par m^3.

Remarque : (M.GRAVELAT (CLCV)) souligne de nouveau que c'est aux contribuables de payer pour la construction des collecteurs unitaires et non aux consommateurs de l'eau. (La répartition abonnés/contribuables n'est pas la même).

Réponse (Mme CASTELAIN) : les contribuables participent au paiement des collecteurs unitaires. Une contribution du budget principal au titre des réseaux unitaires est reversée au budget annexe de l'assainissement pour le financement de la gestion des eaux pluviales (3,6 millions d'€ en 2015) en vertu du **décret 67945 du 24 octobre 1967 concernant l'institution, le recouvrement et l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration.**

Question : (M.GRAVELAT (CLCV) demande à quoi correspondent les graisses mentionnées dans le rapport ?

Réponse (Mme CASTELAIN) : indique qu'elles sont apportées à la station d'épuration par les vidangeurs qui paient pour leur traitement.

Mme CASTELAIN indique qu'un projet est à actuellement à l'étude : il s'agirait de construire un méthaniseur au sein de la station d'épuration afin de digérer les boues et de produire du biogaz qui peut être valorisé sur site et/ou injecté dans le réseau de gaz.

Question : M.GRENERY (Que Choisir) pose une question sur la capacité du méthaniseur

Réponse (Mme CASTELAIN) : La délibération du Conseil Communautaire de Clermont Communauté sera jointe au présent PV**. Voir délibération jointe.**

Madame BONNET remercie les participants et met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le 12 JAN. 2017

LA PRESIDENTE



CLERMONT COMMUNAUTÉ

Préfecture du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2015 À 08H 15

Conseillers en exercice : 89
Conseillers présents : 56
Conseillers représentés : 21
Total votant: 77

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 27/03/15

DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION DES TROIS RIVIÈRES - PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT

DÉLIBÉRATION N° DEL20150403_076

Commission principale : COMMISSION ASSAINISSEMENT
Rapporteur : - -

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération Clermontoise s'est réuni le 3 avril 2015 à 08 H 15 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :
Olivier BIANCHI, Martine BELLEROSE, Didier LAVILLE, Marianne SIMEON, Alain DUMEIL, Aline FAYE, Michel BEYSSI, Nadia FORTE-VIGIER, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Marie-José TROTE, Louis GISCARD D'ESTAING, Chantal LAVAL, Michel LACROIX, Julie DUVERT, Pierre BORDES, René DARTEYRE, Annie LEVET, Christine DULAC-ROUGERIE, Alain LAFFONT, Odile VIGNAL, Cyril CINEUX, Patricia GUILHOT, Sondès EL HAFIDHI, Françoise NOUHEN, Nicolas BONNET, Magali GALLAIS, Florent NARANJO, Cécile AUDET, Saïd BARA, Isabelle LAVEST, Simon POURRET, Nicole PRIEUX, Pascal GUITTARD, Guillaume VIMONT, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Édith CANDELIER, Christiane JALICON, Didier MULLER, François RAGE, Michel SABRE, Marie-Jeanne RAYNAL, Yvette TEYSSIER, Henri GISSELBRECHT, Danielle MISIC, Laurent GANET, Blandine GALLIOT, René VINZIO, Martine FAUCHER, Michel MIRAND, Laurent BRUNMUROL, Marcel ALEDO, Claude PRACROS, Roger GARDES

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :
François SAINT-ANDRÉ pouvoir à Nicolas BONNET
Laurent MASSELOT pouvoir à René DARTEYRE
Laurent GILLIET pouvoir à Martine BELLEROSE
Grégory BERNARD pouvoir à Sondès EL HAFIDHI
Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET
Dominique BRIAT pouvoir à Pascal GUITTARD
Philippe BOHELAY pouvoir à Saïd BARA
Dominique ADENOT pouvoir à Françoise NOUHEN
Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Nicole PRIEUX
Valérie BERNARD pouvoir à Marion CANALES
Jean-Pierre LAVIGNE pouvoir à Didier MULLER
Nadia GUERMIT-MAFFRE pouvoir à Christiane JALICON
Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS
Bertrand PASCIUTO pouvoir à Olivier BIANCHI
Claire JOYEUX pouvoir à Gérard BOHNER
Michel RENAUD pouvoir à Michel MIRAND
Jean ALBISETTI pouvoir à Alain DUMEIL
Grégory LÉPÉE pouvoir à Michel BEYSSI
Martine MICHEL pouvoir à Laurent GANET
Pierre RIOL pouvoir à Blandine GALLIOT
Chantal LELIÈVRE pouvoir à Laurent BRUNMUROL

Conseiller(e)s excusé(e)s :
Flavien NEUVY, Hervé PRONONCE, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, François BARRIÈRE, Antoine RECHAGNEUX, Anne FAUROT, Monique POUILLE, Olivier ARNAL, Jean-Marc MORVAN, Véronique PRIEUR, Agnès DESEMARD

Service Assainissement de Compétence Communautaire
Dossier suivi par OJ / 1638

N° DEL20150403_076
Affiché le
Reçu en préfecture le 09/04/2015
Envoyé en préfecture le 09/04/2015

CLERMONT COMMUNAUTE
COMMISSION ASSAINISSEMENT du 12 mars 2015
BUREAU du 20 mars 2015
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 3 avril 2015

Service Assainissement de Compétence Communautaire
Dossier suivi par Olivier JAUTZY / 1638

DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION DES TROIS RIVIÈRES - PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT

La Station d'Épuration (STEP) des 3 Rivières traitant les effluents de l'agglomération de Clermont-Ferrand a été mise en service en février 2004. Le vieillissement des installations industrielles se traduit par une dégradation continue, plus ou moins rapide, des performances des composants, systèmes et structures, ou par leur perte de fonction. Cette obsolescence nécessite des investissements réguliers de remplacement ou de renouvellement afin de maintenir l'installation en bon fonctionnement.

Dans ce contexte, Clermont Communauté a lancé un audit technique des installations de la STEP, conduit par le cabinet Merlin, afin de déterminer :

- un plan de renouvellement des équipements permettant de garantir le bon fonctionnement de la Station d'Épuration sur les 10 prochaines années,
- des travaux d'amélioration et d'optimisation des systèmes et process existants dans l'objectif de sécuriser si nécessaire les installations, de fiabiliser les process, d'optimiser la consommation énergétique de la Station, ou de moderniser les outils de supervision,
- la faisabilité de réaliser des ouvrages complémentaires visant d'une part à adapter la station aux évolutions futures liées notamment au schéma directeur d'assainissement et d'autre part à valoriser énergétiquement les boues.

I - Plan de Renouvellement

Sur la base d'un examen exhaustif des 200 principaux équipements de la STEP, d'une analyse de l'historique des interventions de maintenance sur les dernières années, d'une analyse des durées de fonctionnement réelles des différents équipements et de leur durée de vie théorique, il est proposé un plan de renouvellement pour un montant global de 3 500 000 €.

Ce plan théorique constitué de nombreuses petites opérations sur tous les secteurs techniques (prétraitements, biologie, boues, désodorisation, ...) peut être lissé sur 10 ans en prévoyant une inscription budgétaire de 350 000€ par an en lieu et place des 250 000€ par an inscrits jusqu'alors pour le même objet. Cette augmentation n'est pas absurde dans le contexte où l'on entame la 2ème période décennale de fonctionnement.

II – Travaux d'amélioration et d'optimisation des systèmes et process existants

Le diagnostic de la station a fait apparaître un certain nombre de situations induisant des risques pour les agents intervenant sur site ou pour l'environnement. Dans ce cadre, il est proposé de traiter rapidement ces situations pour un montant global de 86 000€ (sécurisation des interventions en atmosphère dangereuse, amélioration des accès aux plateformes et réduction des risques de chute, création de fosses de rétention des accidents de dépotage, ...)

N° DEL20150403_076
Affiché le
Reçu en préfecture le 09/04/2015
Envoyé en préfecture le 09/04/2015

Service Assainissement de Compétence Communautaire
Dossier suivi par OJ / 1638

Le diagnostic a également permis de mettre en évidence plusieurs lacunes dans la fiabilisation des installations, avec des postes qui présentent une mauvaise adaptation des équipements à leurs conditions de fonctionnement ou l'absence de secours pour des équipements fortement sollicités. Un montant global de 980 000€ permettrait de traiter ces lacunes (Mesure du débit d'entrée de station, fiabilisation du malaxage du mélange chaux/boues et de la production d'eau industrielle, amélioration de la ventilation, secours du transformateur principal, ...)

Le diagnostic a enfin permis d'identifier les postes induisant une forte consommation d'énergie ainsi que ceux dont le fonctionnement actuel ne permet pas une optimisation énergétique. Il s'agit essentiellement, du traitement biologique, principal poste de consommation, du traitement des boues et de la désodorisation de la station. Les solutions d'optimisation proposées nécessitent un investissement de 330 000€ et généreraient une économie annuelle en matière d'énergie évaluée à 88 000€.

L'ensemble de ces travaux d'améliorations et d'optimisations peut être lissé sur 10 ans pour un montant moyen annuel d'investissement de 140 000€.

III – Ouvrages complémentaires

Cette dernière partie vise à déterminer les ouvrages complémentaires éventuels à réaliser afin d'adapter la station aux évolutions futures et notamment :

- à l'augmentation des charges de pollution en entrée station du fait de la mise en place du schéma directeur,
- à l'étude de l'intérêt technico-économique d'une digestion des boues et des graisses de la station.

III.1 - Nécessité d'un ouvrage de décantation primaire

Si une étude précédente confiée au bureau d'étude SAFEGE dans le cadre du schéma directeur a permis de déterminer que pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau les volumes stockés puis restitués par les ouvrages à construire (Bassins de Stockage Restitution) sont compatibles avec la capacité hydraulique d'entrée de la station d'épuration, le complément d'étude mené par le cabinet Merlin démontre que le process de traitement biologique serait fortement dégradé par la charge de pollution complémentaire amenée par ces ouvrages.

Dans ce contexte, **il est recommandé la création d'un ouvrage de décantation primaire, pour un montant de 8 400 000€,** qui aurait en outre les avantages suivants :

- parfaire la qualité des prétraitements notamment par la capture des matières en suspension naturellement décantables,
- en cas d'intervention sur le traitement biologique nécessitant pour partie son arrêt, les effluents bénéficieraient tout de même d'un traitement important avant rejet dans le milieu naturel,
- les boues primaires issues d'un décanteur sont beaucoup plus facilement digérables et leur potentiel énergétique plus important que celui des boues produites actuellement. Cela renforce très significativement l'intérêt d'une digestion des boues.

N° DEL20150403_076
Affiché le
Reçu en préfecture le 09/04/2015
Envoyé en préfecture le 09/04/2015

III.2 - Opportunité d'une digestion des boues

Outre les optimisations énergétiques présentées précédemment, il est possible de produire de l'énergie à partir des déchets générés par les process d'épuration. Cette production d'énergie nécessite la création d'une unité de digestion des boues associée soit à une co-génération produisant de l'électricité soit à un dispositif de nettoyage et d'injection de bio-méthane dans le réseau public.

La mise en place d'une digestion a par ailleurs l'intérêt de réduire de l'ordre de 30 % la production de boues finales (appelées digestat à l'issu du processus) ainsi que de stabiliser et hygiéniser les boues facilitant leur valorisation agricole. Il faut bien souligner qu'après digestion les boues conservent un intérêt agricole significatif.

Au regard de la qualité des boues produites après mise en place du décanteur primaire et de l'apport de graisse existant, deux digesteurs permettraient de produire par jour environ 6000 nm3 de biogaz constitué à 65 % de méthane. Cela conduirait soit à pouvoir produire par cogénération environ 5 200 000 kW d'électricité par an, soit à pouvoir injecter par an environ 1 000 000 nm^3 de biométhane (soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1000 foyers) dans l'un des deux réseaux GRDF jouxtant la station d'épuration.

Au regard notamment des coûts de rachats des différentes énergie (gaz, électricité) ainsi que du coût des installations et du bilan carbone global, l'injection de biométhane est la solution la plus intéressante.

Après un investissement de 8 2000 000€ cette solution permettrait de générer une recette annuelle de 1 060 000€ et de réduire les coûts globaux d'exploitation de la STEP d'environ 80 000€ par an (car moins de boues finales à stocker ou valoriser en agriculture).

Envoyé en préfecture le 09/04/2015
Reçu en préfecture le 09/04/2015
Affiché le
N° DEL20150403_076

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan d'investissement suivant :

  - renouvellement des équipements : 350 000 € par an entre 2015 et 2024

  - amélioration et optimisation des process existants : 140 000 € par an entre 2015 et 2024 avec une perspective d'économie en matière énergétique de 88 000 € par an

  - création d'un ouvrage de décantation primaire et d'un ouvrage de production de bio-méthane : 16 800 000 € avec une perspective de recette annuelle de 1 060 000 € par revente du biogaz et de réduction annuelle des coûts d'exploitation de la station d'environ 80 000 €

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer les études nécessaires et engager les procédures pour mener à bien ce projet.

TOTAL VOTANTS :	**77**
Non participation :	0
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	77
Pour :	**77**
Contre :	**0**
Abstention :	0

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
Didier LAVILLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLERMONT COMMUNAUTÉ

N° DEL20150403_076
Affiché le
Reçu en préfecture le 09/04/2015
Envoyé en préfecture le 09/04/2015

Service Assainissement de Compétence Communautaire
Dossier suivi par OJ / 1638

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DES ACTIONS JURIDIQUES ET DES ACHATS
SERVICE JURIDIQUE
EMMANUELLE **BARBAZANGE**

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°11**----------

(Mandature 2014/2020)

REUNION DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016
9H00- 12H00
Hôtel de Ville (salle Savaron)

ORDRE DU JOUR :

Examen du rapport annuel de la délégation de service public de POLYDOME (Exercice 2015)

Examen des cinq rapports annuels d'exploitation des parcs exploités par INDIGO (Exercice 2015)

Examen du rapport annuel d'exploitation de la SEM de la Gare Routière (Exercice 2015)

Examen des rapports annuels des délégations de service public de chauffage urbain (exercice 2015).

Rapport de présentation relatif au renouvellement de la délégation de service public de Polydome.

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

Madame la Présidente :

- Madame Françoise NOUHEN

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Monique BONNET
- Monsieur Nicolas BONNET (départ à 11H30)
- Monsieur Christian PORTEFAIX (départ à 10H45)
- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Puy de Dôme (ancienne Fédération Départementale de l'Hôtellerie du Puy-de-Dôme) représentée par Madame Marie TREBUCHON
- L'Union des comités de quartiers représentée par monsieur Pierre BOYER (départ à 10H00)
- L'Union des comités de quartiers représentée par monsieur Patrick DUMAS
- La Confédération Nationale du Logement représentée par Madame LEFOULON
- La Confédération du Logement et du Cadre de Vie représentée par Monsieur INCABY
- L'UFC Que Choisir représentée par Monsieur BASSET

Représentants des services délégués mentionnés à l'ordre du jour :

- Monsieur Patrick COGORDAN (POLYDOME)
- Monsieur Eugène BERTRAC (INDIGO PARK)
- Madame DE LA FREGONNIERE (SEM DE LA GARE ROUTIERE)

Les services communautaires :

- Madame CLARK (Direction des Actions Juridiques et des Achats)
- Madame BARBAZANGE (Direction des Actions Juridiques et des Achats)
- Madame BEJOT-SEEBOTH (M3E)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Edith CANDELIER

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- Monsieur BESQUENT (Automobile Club)

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Pascal GUITTARD
- Monsieur Jean-Luc BLANC
- Monsieur Asparslan COSKUN
- Madame Nicole PRIEUX

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne
- Le Damier
- Monsieur Alban PEREIRA (Clermont-Commerce),

1) Examen du rapport annuel de la délégation de service public de POLYDOME (Exercice 2015)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur COGORDAN.

Monsieur COGORDAN présente le rapport d'activité relatif à l'année 2015 :

Durant l'année 2015, 500 événements ont été accueillis ; les événements les plus importants en terme de participants sont LOISIRLANDS (plus de 12 000 participants) et les Carnets de Voyage.
M.COGORDAN souligne que les événements « grand public » ont tendance à délaisser la Grande Halle du fait de la proximité du centre-ville et d'une bonne desserte par les transports en commun.

En 2017, une importante convention Groupama sera accueillie à Clermont-Ferrand.

Le Groupe GL Events est un groupe international : la moitié du chiffre d'affaires est réalisée à l'international. GL Events est le leader mondial de l'événementiel.
Le congrès européen des Apiculteurs se tiendra à Clermont- Ferrand la semaine prochaine. Le congrès international correspondant se tiendra en Turquie dans un centre géré par GL Events.

En termes de chiffre d'affaires, l'année 2015 a été une mauvaise année pour le Polydome. Cela peut s'expliquer par une perte de certains congrès mais également par la fin de « l'accord-cadre » liant le CNFPT au Polydome. (Le CNFPT dispose désormais de ses propres salles de formation mais continue néanmoins à utiliser l'espace restauration du Polydome).

M.COGORDAN souligne que l'année 2016 est la meilleure année qu'aura connu le Polydome. Le chiffre d'affaires correspondant devrait s'élever à environ 4 millions d'euros. La fréquentation a connu une bonne tenue avec l'organisation de 16 congrès.
La tendance de l'année 2017 semble bonne. Il existe des incertitudes du fait de la présence ou non du « corporate » (les entreprises n'anticipent plus autant l'organisation des événements)
Michelin a organisé 76 réunions et reste en termes de « corporate » le client le plus important en chiffre d'affaires.

La tendance est à la hausse pour certains événements, d'autres connaissent un essoufflement. C'est le cas de certains types de salons.

L'ensemble des moyens est mutualisé. Par ailleurs, les équipes de GL Events réalisent une recherche « active » d'événements. Certains commencent par être organisés au Polydome puis s'ils connaissent une croissance le justifiant pourront être organisés, les années suivantes, au Zénith.

Il est noté une diminution de la durée des congrès (de 2.5 à 1.5 jours). Certains organisateurs de congrès modifient leurs pratiques et négocient, dans le même centre d'exposition de congrès, l'organisation d'un congrès et les tarifs correspondants sur plusieurs années.

La plupart des congrès prévoit la restauration sur place. La présence d'un chef étoilé est appréciée.

La concurrence est forte (stade Michelin, Centre Diocésain, ...). L'audience des événements organisés au sein du Polydome est régionale, voire internationale pour certains (Salon international des Arts Martiaux).

Du fait de l'entretien et de la maintenance réalisés, le bâtiment est en bon état. L'année 2015 a été marquée par un problème récurrent avec un ascenseur du site.
Le bâtiment est perçu comme correct. Le mobilier est relativement «usagé». Des investissements sont en cours (banque d'accueil, décoration, ...).

Concernant l'année 2016, il est souligné qu'un recrutement de deux personnes, affectées à la prospection d'événements, a été opéré. Une veille est effectuée sur le marché lyonnais. Il existe différents types de produits :

- des produits « low cost » ont été mis en place, permettant une « attaque » sur le marché local,

La formule low cost est affectée par les frais de sécurité (arrêté préfectoral du fait de la qualification ERP du bâtiment). Chaque événement connaît trois types de protection : la protection de la police

nationale (patrouilles), la, protection mise en place par le gestionnaire du Polydome et la protection mise en place par l'organisateur de l'événement. M.COGORDAN souligne les difficultés de compréhension existant parfois sur ce thème.

- des produits « affaires» en positionnant le Polydome comme un business center (cela fait revenir des clients). Des contrats-cadres ont été conclus avec EDF

Les produits proposés répondent aux besoins des clients.

Demande (Madame NOUHEN) : Mme NOUHEN fait état de certains retours indiquant que les tarifs du Polydome sont trop élevés. Aussi, il est demandé la communication des coûts des prestations et des matériels.

Réponse (Monsieur COGORDAN) : prend note de la demande et fait transmettre le « book » des prestations.

Question (CLCV) : Est-il possible de comparer les tarifs avec les centres d'expositions concurrents ?

Réponse (Monsieur COGORDAN) : une étude de marché (Grandes Villes / Villes Moyennes) a été menée il y a quelques années. Les tarifs sont « bloqués » depuis le début de la DSP en 2006.

Question : Dans le cadre des questionnaires de satisfaction, y a- il des points « négatifs » qui ressortent ?

Réponse (Monsieur COGORDAN) : Il n'a pas été réalisé d'étude des freins à l'organisation d'événements à Polydome. Des restaurants se sont installés aux alentours, des places de parking sont à disposition (ce qui n'était pas le cas il y a 18 ans). Certains Congrès prévoient l'organisation d'un diner de gala.
Par ailleurs, il est souligné que la problématique de l'ouverture des restaurants le dimanche soir n'est pas propre à la place du 1er Mai mais concerne toute la Ville.

Question (Monsieur MELLOUKI) : demande la possibilité si un travail en partenariat avec les hôteliers afin d'organiser un « package » est possible et a été engagé ? .

Réponse (Monsieur COGORDAN) : indique qu'un chiffre d'affaires ne peut pas être garanti aux hôteliers.
L'UMIH indique par ailleurs que différents hôteliers avaient été sollicités afin de connaître leurs disponibilités en chambres PMR et que les retours avaient été très peu nombreux ;

Question (M.PORTEFAIX) : Une fusion des filiales est-elle envisagée ?

Réponse (Mr COGORDAN) : La réponse est négative.

2) Examen des cinq rapports annuels d'exploitation des parcs exploités par INDIGO (Exercice 2015)

Madame la Présidente de la CCSPL donne la parole à **Monsieur BERTRAC**, qui remplace M.GUINODEAU empêché.

Monsieur BERTRAC présente les rapports d'activités relatifs à l'année 2015 pour les différents parcs de stationnement :

a) Parc Vercingétorix : ce parc comporte 267 places sur 2 niveaux. Un accueil est proposé jusqu'à 21H30.

La fréquentation a connu une hausse de 1.2 % : cela peut s'expliquer par le passage au tarif au quart d'heure ainsi qu'une augmentation du nombre d'abonnés. La certification HAND a été

attribuée (différents investissements ont été réalisés). La construction d'un OAS fait suite à l'incendie en décembre 2013. Le SDIS demandait la mise en conformité à la réglementation de 2006. 16 places ont été supprimées. Des câbles conformes à la réglementation ont été mis en place.
Les travaux ont été réalisés sur l'exercice 2015 et que le service offert aux usagers n'en a pas été très perturbé. En effet, un phasage des travaux a été mis en place afin que l'exploitation ne soit pas perturbée. .

Question (Monsieur MELLOUKI) : Pourquoi la mise en conformité n'a pas été effectuée plus tôt ? .

Réponse (Monsieur BERTRAC) : explique que le parc de stationnement a été construit au milieu des années 80 et qu'INDIGO considérait que la circulaire applicable était une circulaire de 1975.

Mme BONNET souligne que la Commission de Sécurité avait fait des remarques antérieurement à l'incendie. M.MELLOUKI indique que la mise en conformité avec la loi doit être effectuée sans attendre d'incident.

b) Parc Saint Pierre : ce parc comporte 168 places sur 2 niveaux. La fréquentation horaire est en baisse.

Remarque (Madame NOUHEN) : Mme NOUHEN indique que le **parc Saint Pierre connaît des problèmes de sécurité** qui touchent tant les clients horaires que les clients abonnés. Le service public est délégué. De ce fait, la responsabilité du parc relève du délégataire qui doit mettre en place une gestion pour que le parc fonctionne de manière correcte.

Réponse (Monsieur BERTRAC) : indique qu'un gardiennage (par une société) a été mis en place depuis le mardi 18 octobre 2016. .
Les autres parcs ne connaissent pas les mêmes problèmes.

c) Parc Blaise Pascal

Des négociations relatives à des travaux sont en cours avec INDIGO. Des travaux ont été votés en AG. Une réunion de chantier s'est déroulée la semaine dernière. Le matériel de péage serait changé la semaine du 26 décembre (semaine 52). Une réunion de chantier se déroulera le 27 octobre.
Des travaux supplémentaires, concernant le réagrégage et l'étanchéité, ont été chiffrés. Le montant correspondant s'élèverait entre 30 et 50 000 €. Ces travaux doivent également être votés en AG.
M. BERTRAC indique que Square Habitat ne répond pas aux sollicitations d'INDIGO concernant notamment l'organisation de l'AG évoquée ci-avant.
Un courriel a été adressé par le service juridique de Clermont Communauté le 24 octobre 2016 afin de connaître la date de cette AG.

d) Parc Médiathèque-Allagnat
Il s'agit d'un parc d'abonnés. La rue menant à ce parc est fréquemment embouteillée (livraisons du Centre Jaude). Cela génère des problèmes d'accès au parc pour les usagers qui l'utilisent.

e) Parc Carmes-Delille : ce parc fait l'objet d'une DSP qui s'achèvera en 2026. Les problèmes d'étanchéité que connaît ce parc ne sont pas encore solutionnés. Un contentieux est en cours.

Remarque (Madame NOUHEN) : Mme NOUHEN indique qu'INDIGO ne réalise pas de provisions pour les travaux. Mme NOUHEN souhaite, afin de travailler sereinement, qu'INDIGO mette en place un programme prévisionnel d'investissements sur ce parc

Réponse (Monsieur BERTRAC) : M.BERTRAC prend note de cette demande.

Question **(Monsieur PORTEFAIX) :** M .PORTEFAIX a des interrogations d'une part sur la présentation des comptes (liasse fiscale) et d'autre part sur l'impact de la tarification au quart d'heure sur la fréquentation.

Réponse (Monsieur BERTRAC) : M.BERTRAC prend note de ces demandes.
Les réponses correspondantes seront fournies par INDIGO puis transmises aux membres de la CCSPL.

3) Examen du rapport annuel d'exploitation de la SEM de la Gare Routière (Exercice 2015)

Madame la Présidente de la CCSPL donne la parole à **Madame DE LA FREGONNIERE**

Les produits d'exploitation sont en légère augmentation (+ 4%) en 2015. En effet, la taxe sur les départs (cœur du métier de la SEM de la gare routière) augmente très significativement (+17,56 %) grâce à l'ouverture de lignes nationales. Par ailleurs, Mme DE LA FREGONNIERE souligne que les recettes sur les commissions pour la vente de billets sont en hausse de 43,64 %.

Concernant la gestion 2015, les charges d'exploitation sont stables (en augmentation de 0,24 % par rapport à 2014).

Le déficit est de 39 243,03 € en 2015 (55 901,00 € en 2014, 129 258 € en 2013).

Depuis juin 2015, il y a de nouvelles recettes. L'activité de la Gare Routière connaît un essor. La ville de Clermont-Ferrand doit céder ses parts au Conseil départemental.
La Gare Routière connaît une phase transition. La concession est prolongée jusqu'à ce que la Région soit en mesure de prendre en charge la compétence transports.

Le contrat d'affermage comprend l'autorisation d'exploiter le marché aux puces.

Question **(Madame NOUHEN) :** Mme NOUHEN souligne que la Gare Routière assure également la gestion du marché alimentaire qui a lieu le dimanche. Il est demandé à ce qu'une trace de l'autorisation soit retrouvée.

Réponse (Madame de LA FREGONNIERE) : Madame de LA FREGONNIERE indique que l'autorisation n'a pas été formalisée.

Remarque **(Madame NOUHEN) :** Madame NOUHEN en prend note. **Une réflexion est cours sur les différents marchés. La fréquentation est importante. Mais il existe des interrogations sur les modalités de gestion.**

Madame DE LA FREGONNIERE indique que la SEM gère le marché alimentaire depuis 5 ans. Un règlement a été mis en place. La plupart des commerçants présents est inscrite (ils ont communiqué les pièces demandées). Les placiers sont actuellement 2. Ils seront prochainement au nombre de 4 (chacun travaillera le matin et l'après-midi).

Mme NOUHEN indique qu'il est nécessaire d'organiser une réunion de travail avec Saïd Akim BARA afin de travailler sur le marché alimentaire de la Gare Routière (Présent compte-rendu à lui transmettre).

Madame DE LA FREGONNIERE indique que la Gare Routière répond aux besoins des transporteurs. La location géographique actuelle leur convient.
Mme NOUHEN souligne qu'un travail très satisfaisant a été mené sur la Gare Routière (baisse du déficit).

4) Rapport de présentation relatif au renouvellement de la délégation de service public de Polydome.

En préambule, Mme NOUHEN indique que la consultation relative à la gestion de l'Atelier seul a été déclarée sans suite.

Le rapport de présentation du renouvellement de la DSP de Polydome est présenté synthétiquement aux membres de la CCSPL. Les points relatifs au mode de gestion actuel, à l'activité, à la présentation du projet envisagé (mode de gestion, objet de la future concession de service public) et aux incidences sur le personnel sont présentés.

La CCSPL émet un avis favorable sur le rapport présenté et le projet de renouvellement de la DSP de Polydome.

Question (UMIH) : Mme TREBUCHON demande, suite à des remarques formulées par un restaurateur, s'il est possible d'obtenir la liste des entreprises ayant retiré le dossier de consultation correspondant.

Réponse (Madame NOUHEN) : Cette demande est prise en compte et sera traitée par les services.

Ci-dessous la réponse extraite de la note 16 :3225 : Six dossiers ont été retirés (LA COOPE, GL Events, LE CARPADIEM, ÔGREDESSAVEURS, MOMA, CHARLES BONPAIN). La date limite de réception des offres avait été fixée au vendredi 29 juillet 2016 à 12H00. La commune a été destinataire de deux réponses officielles. Par ailleurs, M. Jackie DELALANDE (ÔGREDESSAVEURS) a indiqué oralement à la DSPTP ne pas souhaiter répondre et vouloir se concentrer sur le développement de son affaire à Chamalières.

5) Examen des rapports annuels des délégations de service public de chauffage urbain (Exercice 2015).

Madame la Présidente de la CCSPL donne la parole à **Madame BEJOT-SEEBOTH.**

En premier lieu, il est fait des rappels sur le fonctionnement d'un réseau de chaleur (périmètre technique, organisationnel, facturations).
La Ville de Clermont-Ferrand a mis en place un Club des Abonnés. Elle est accompagnée par un Bureau d'études sur un certain nombre de points (tarifs, facturations, obligations contractuelles). Il effectue également, concernant le rapport annuel du délégataire, une analyse critique du bilan énergétique.

La facture totale comprend deux éléments :
- le R1 : élément proportionnel à la consommation
- le R2 : élément fixe, lié à la puissance, qui est facturé soit mensuellement, soit trimestriellement.

Question (CLCV) : M.INCABY demande des explications complémentaires sur la puissance souscrite et les modalités de calcul par les délégataires.

Réponse (Madame BEJOT-SEEBOTH) : Chacun des délégataires a choisi une méthode de calcul différente pour facturer le terme fixe, basé sur la puissance souscrite : la puissance maximale (ECLA) ou la puissance moyenne (CLERVIA). Cela a une incidence sur les coûts unitaires. Par ailleurs, le réseau de la Gauthière (délégué à CLERVIA), est pour des raisons structurelles, plus compétitif que celui de Croix de Neyrat (délégué à la ECLA).

Mme BEJOT-SEEBOTH précise que la rigueur climatique de l'année 2015 est 11 % inférieure à celle de la moyenne trentenaire. La distribution de la rigueur est disparate : le début de l'année a été plutôt rigoureux comparé à la fin d'année (grande douceur en novembre et décembre 2015).
Par rapport à 2014, la saison de chauffe 2015 se caractérise par une durée équivalente, légèrement plus importante et par une plus grande rigueur (+9%).

1) DSP Croix de Neyrat, Champratel, Les Vergnes.

Le délégataire est ECLA, filiale dédiée d'ENGIE-Cofely. La DSP a débuté le 1er octobre 2010. Son échéance est le 1er octobre 2035. Le réseau comprend 79 sous-stations et alimente 4 000 équivalents -logements.
16 abonnés sont raccordés au réseau de chaleur de la Ville de Clermont-Ferrand des quartiers de Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes. Parmi ceux-ci, 3 bailleurs sociaux (Auvergne Habitat, Ophis et Logidôme) représentent 50 % de la souscription totale en 2015.

Ce réseau connaît un déficit de souscription d'environ 15 %. Il est néanmoins souligné que des raccordements, réalisés fin 2014, se traduisent dans le bilan 2015 (SGAMI/Gendarmerie) ainsi que des signatures de polices d'abonnement (non mises en service) notamment sur Champratel.

Concernant le bilan énergétique- la vente tarifaire
La consommation totale est en hausse de 11 %. Les consommations estimées sont en hausse de 1.5 % pour l'eau chaude sanitaire et de 15 % pour le chauffage.

Concernant le bilan énergétique- la mixité :
La part du bois en 2015 est supérieure à la mixité contractuelle (93 % au lieu de 85 %), soit 17 000 tonnes de bois. En comparaison avec 2014, la production de la chaleur par le bois est en hausse, ce qui s'explique en partie par la rigueur climatique.

Concernant le bilan énergétique- Focus Logements :
Madame BEJOT-SEEBOTH souligne la légère baisse des consommations des logements, corrigées des variations saisonnières (-4 %), lié à une augmentation des rendements.

Concernant le bilan technique
113 000 € ont été utilisés en dépenses de gros entretien- renouvellement pour 2015. Les dépenses sont plus soutenues que le prévisionnel (cela est en partie lié au retard de mise en service).
Les faits marquants de l'année 2015 sont :

- mars 2015 : l'arrêt des chaudières bois, lié à un épisode de pollution, a été imposé par la DREAL,
- 2ème semestre 2015 : problématique de bois trop sec (bridage de la puissance générateur)
- Novembre 2015 : l'émission d'un panache de fumée noire. L'AMO a analysé les paramètres d'exploitation.

Concernant le bilan financier

L'année 2015 se caractérise par :
- une baisse du R1 au cours de l'année de 4 % en raison de la baisse des indices gaz naturel,
- une hausse du R2 au cours de l'année de 1% en raison de la hausse de l'indice électricité.

Le R1 moyen 2015 est en baisse de 2 % par rapport à 2014. Le R2 est en légère augmentation (1%).

Le prix moyen 2015 de 75.3 € HT/MWh est en légère baisse (-0,6%) par rapport à 2014.

Le prix moyen par logement est de 702 € TTC en 2015 (687 € en 2014).

2) DSP La Gauthière

Le délégataire est CLERVIA, filiale dédiée de DALKIA. La DSP a débuté le 1er juillet 2010. Son échéance est le 30 juin 2034. Le réseau comprend 39 sous-stations et alimente 4 100 équivalents - logements.
16 abonnés sont raccordés au réseau de chaleur de la Ville de Clermont-Ferrand du quartier de la Gauthière. Parmi ceux-ci, 2 bailleurs sociaux (Auvergne Habitat, Ophis et Logidôme) représentent 45 % de la souscription totale en 2015. L'abonné Michelin fait l'objet d'un export de la DSP (28 % de la souscription totale).
Le plan de développement est abouti. Les tarifs ne sont pas identiques pour l'entreprise Michelin, en raison de la différence de son profil de consommation.

Concernant le bilan énergétique- la mixité :
La part de bois en 2015 est inférieure à la mixité contractuelle (59 % au lieu de 82 %). Ceci représente environ 12 000 tonnes de bois.

Concernant le bilan énergétique- Focus Logements :
Madame BEJOT-SEEBOTH souligne la légère baisse des consommations des logements, corrigées des variations saisonnières (-5 %), à périmètre comparable.

Concernant le bilan technique
89 000 € ont été utilisés en dépenses de gros entretien- renouvellement pour 2015. Depuis l'origine du contrat, les dépenses sont conformes au prévisionnel.

Les faits marquants de l'année 2015 sont :

- 1er semestre 2015 : problématique de qualité des combustibles (taux importants d'humidité et de cendres),
- 2ème semestre 2015 : problématique de bois trop sec (bridage de la puissance générateur)
- Obtention d'une certification OFARP (Office d'Analyse des Risques Publics)

Concernant le bilan financier

L'année 2015 se caractérise par :
- une baisse du R1 au cours de l'année de 4 % en raison de la baisse des indices gaz naturel,
- une hausse du R2 au cours de l'année de 1% en raison de la hausse de l'indice électricité.

Le R1 moyen 2015 est en baisse de 2 % par rapport à 2014. Le R2 est en légère augmentation (1%).

Le prix moyen 2015 de 64.5 € HT/MWh est en légère baisse (-1.9%) par rapport à 2014.

Le prix moyen par logement est de 581 € TTC en 2015 (578 € en 2014).

3) Les perspectives

- Une réflexion est menée sur une interconnexion des deux réseaux. Du fait des différences actuelles de prix et de rentabilité, ce projet n'a pas abouti à l'heure actuelle.

- Dans le cadre de la Communauté Urbaine, la réalisation d'un Schéma Directeur est projeté sur 2017.

- Contexte spécifique ECLA : demande d'export de chaleur vers une commune avoisinante (Cébazat) hors du périmètre.

Question (CLCV) : M.INCABY pose une question sur les tarifs et plus particulièrement leur stabilisation par rapport au résultat financier (déficitaire)à de la DSP de la Gauthière.

Réponse (Madame BEJOT-SEEBOTH) : Le délégataire est à la recherche à l'heure actuelle de solutions d'optimisation. Le délégataire doit réaliser une analyse sur les modifications apportées dans son approvisionnement en bois.

Question (CLCV) : M.INCABY demande si les délégataires ne pourraient pas réaliser des achats groupés de bois par exemple..

Réponse (Madame NOUHEN) : Les deux délégataires sont des concurrents. De plus, le mode de gestion (Délégation de Service Public), signifiant que le service public a été délégué, fait qu'on ne peut pas donner de consignes au(x) délégataire(s).

Question (CLCV) : M ; INCABY interroge sur les pollutions générées par ces équipements.

Réponse (M. Bonnet) : Il faut distinguer les pollutions climatiques (liées aux émissions de CO2) des pollutions atmosphériques (liées aux particules fines). Si l'utilisation du bois diminue des émissions de CO2, il faut mettre en place des équipements performants pour filtrer les émissions de poussières, ce qui est le cas des chaufferies des réseaux de chaleur mais pas forcément des équipements des particuliers (cheminées...).

Le document, élaboré par le service et projeté lors de la réunion de la CCSPL, est joint au présent document.

Madame NOUHEN remercie les participants et met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le 22 NOV. 2016

LA PRESIDENTE

CCSPL
Chauffage urbain - Exercice 2015

1) Rappels sur le fonctionnement d'un réseau de chaleur

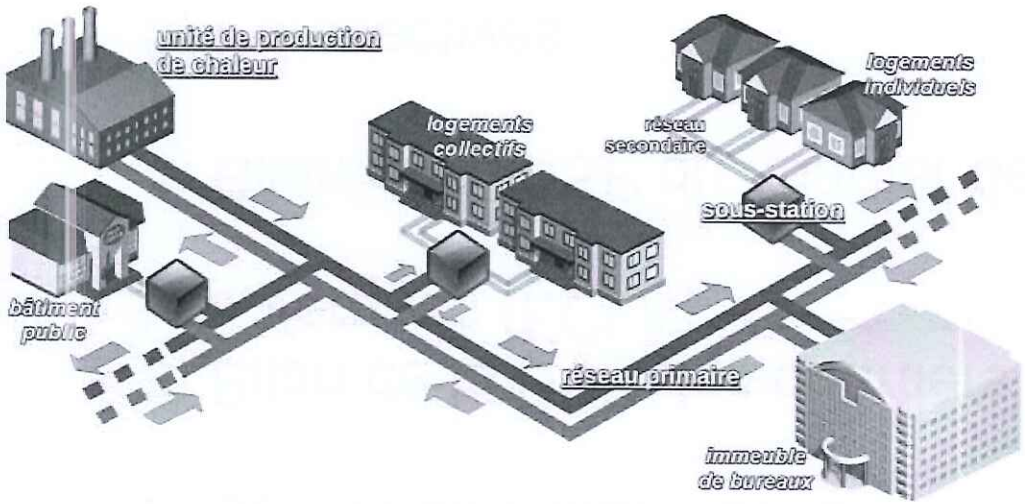
2) Saison de chauffe 2015

3) Bilan de la DSP des quartiers Croix de Neyrat, Champratel, Les Vergnes (ECLA)

4) Bilan de la DSP du quartier de la Gauthière (CLERVIA)

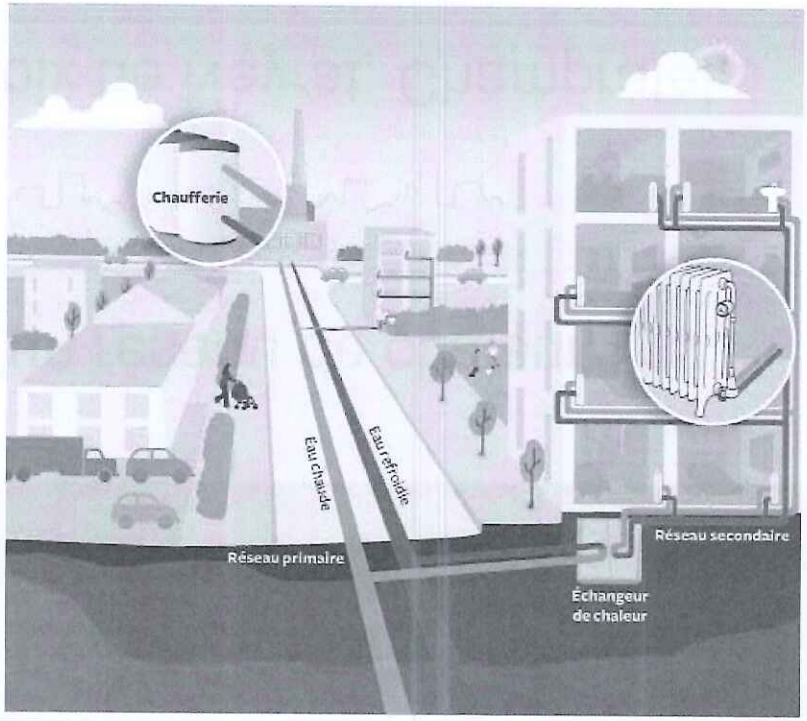
5) Perspectives

Fonctionnement d'un réseau de chaleur
Périmètre technique

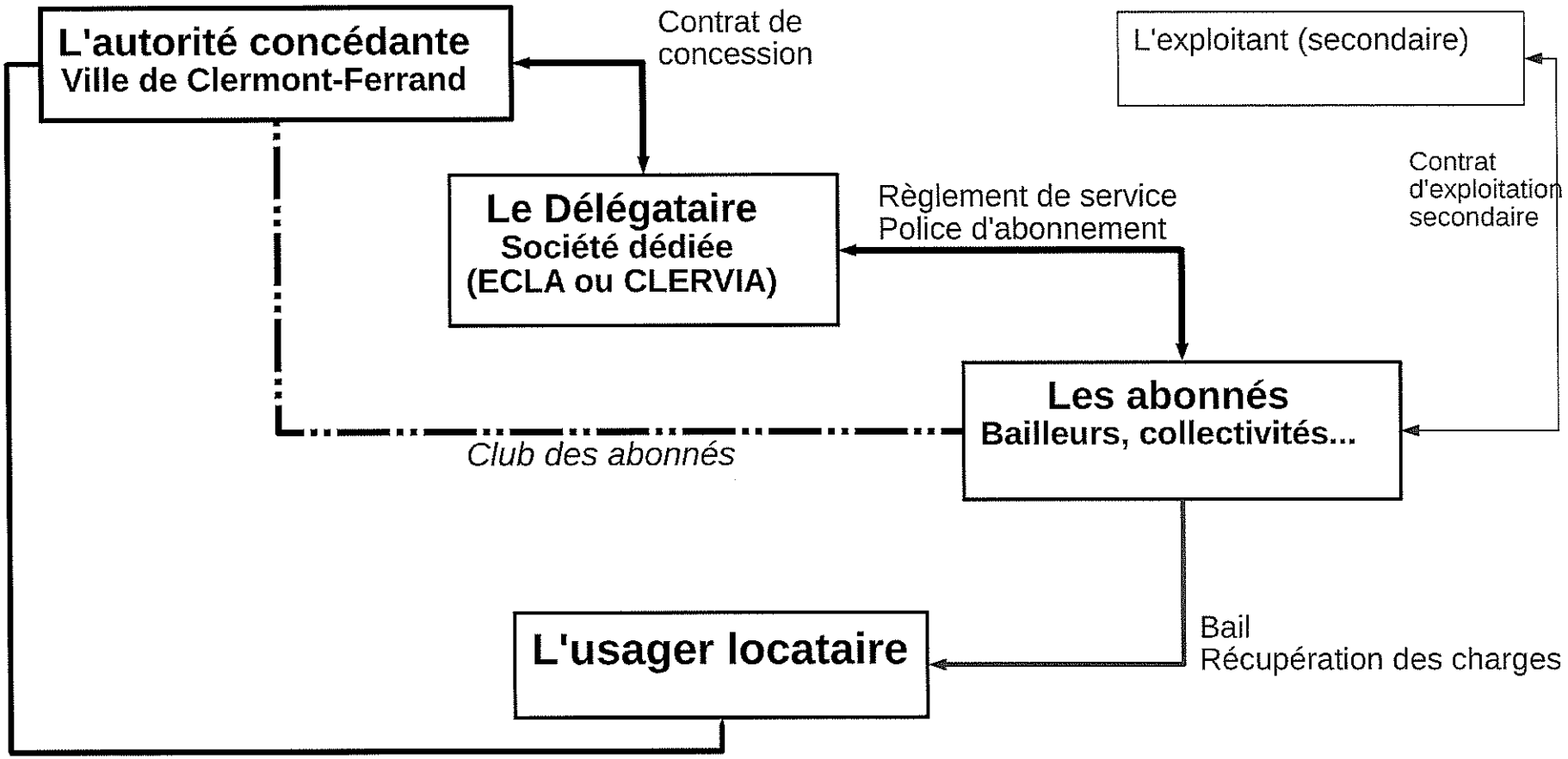


- La chaufferie centralisée alimente un réseau de distribution enterré, le **réseau primaire**, qui dessert en chaleur chaque bâtiment raccordé à partir d'une sous-station.
- Le **réseau secondaire** est la partie de réseau située en aval de chaque sous-station.

- Les sous-stations permettent le transfert de chaleur par le biais d'un échangeur entre le réseau de distribution primaire et le réseau secondaire. Elles sont situées en pied d'immeuble et desservent un ou plusieurs bâtiments. Le réseau secondaire ne fait pas partie du réseau de chaleur au sens juridique.



Fonctionnement d'un réseau de chaleur
Périmètre organisationnel



Fonctionnement d'un réseau de chaleur
Mission de contrôle et de suivi

Les points de contrôles effectués par le bureau d'études missionné par la Ville :

- Réunions trimestrielles : Suivi du contrat et de l'exploitation
- Visites périodiques : Suivi de l'exploitation, de la réglementation, …
- Notes de suivi mensuelles : Suivi en direct de l'exploitation pour l'Autorité Délégante
- Tarif unitaire R1 et R2 : Visa facturation
- Contrôle de la facturation : Re-simulation intégrale de la facturation aux abonnés
- Obligations contractuelles : Vérification et contrôle des différentes obligations contractuelles (transmission documentaires, conditions contractuelles spécifiques,…)
- Rapport annuel Délégataire : Analyse critique du bilan énergétique (notamment couverture bois) et du compte de résultats -> Identification de voies de progrès

Fonctionnement d'un réseau de chaleur
Facturation

Facture totale

Terme R1
Élément proportionnel à la consommation

Représentant le coût des combustibles
Exprimé en €/MWh consommé et le cas échéant en €/m³
Facturé mensuellement

→ Terme R1
Si EnR > 50 %
TVA à 5,5 %

Terme R2
Élément fixe

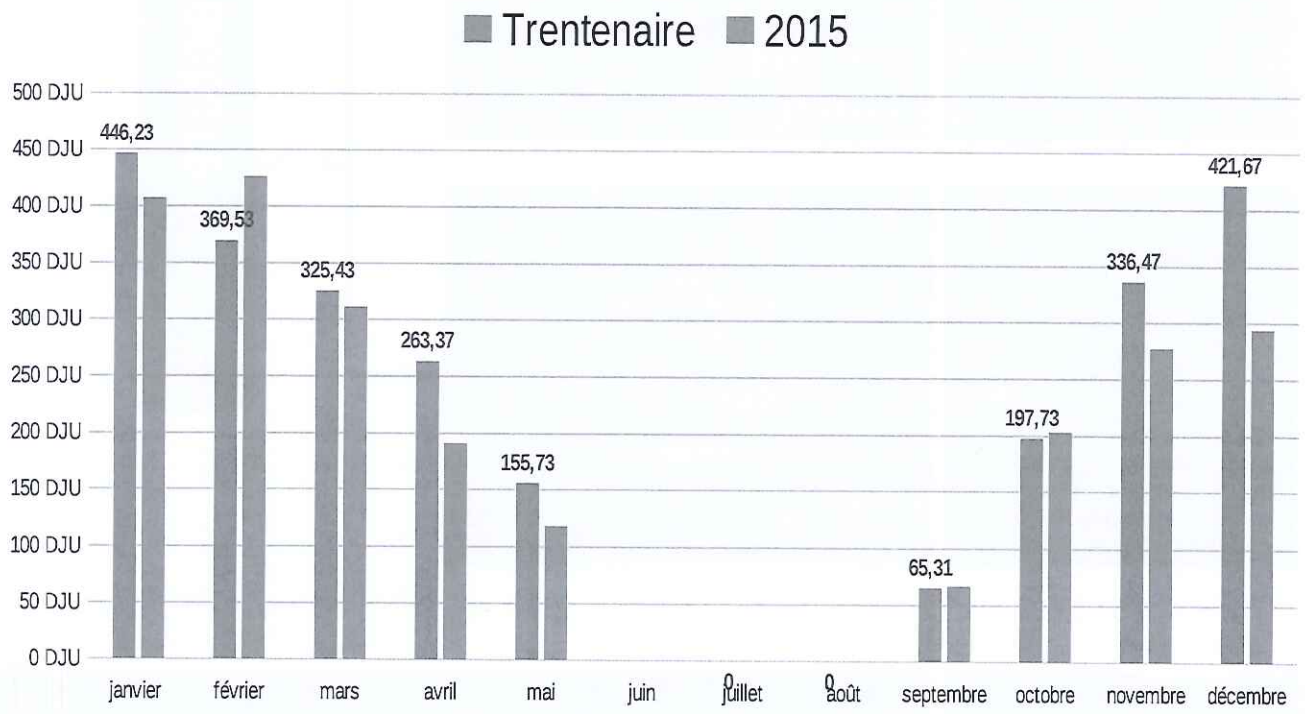
Représentant les charges fixes d'exploitation

CLERVIA : Exprimé en €/kW PMA (Puissance moyenne atteinte), facturé mensuellement
ECLA :Exprimé en €/kW de Puissance souscrite, facturé trimestriellement

→ Terme R2
TVA à 5,5 %

Saison de chauffe 2015

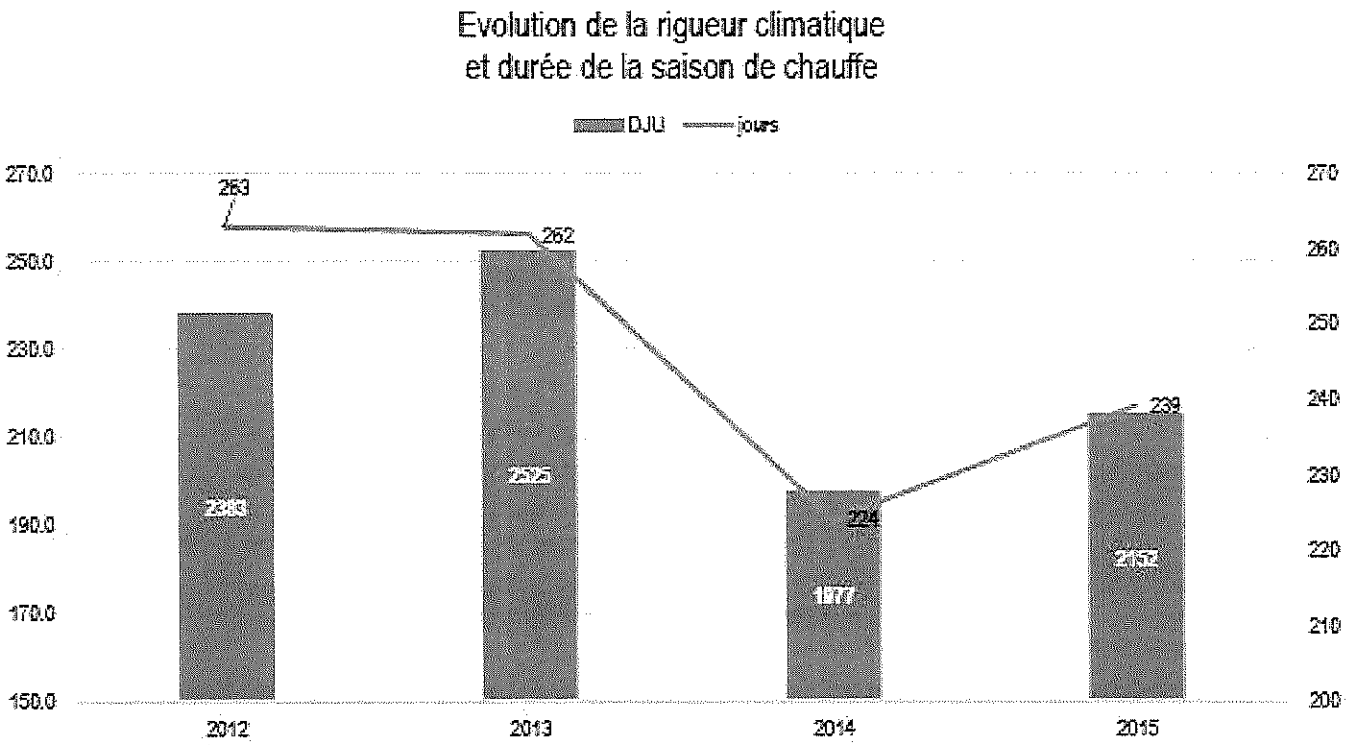
Comparaison de la rigueur climatique 2015 avec les trentenaires (1971/2000)



- La rigueur climatique de l'année 2015 est 11% inférieure à celle de la moyenne trentenaire (1971/2000)

- La distribution de la rigueur est disparate : le début de l'année a été plutôt rigoureux comparé à la fin d'année (grande douceur en novembre et décembre 2015)

Saison de chauffe 2015



Comparée à 2014:

- Durée équivalente, légèrement plus importante
- Plus grande rigueur (+9%)

DSP Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes
Présentation de l'équipement

Généralités :

Opération :	Chauffage Urbain des quartiers Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes
Autorité Délégante :	Ville de Clermont-Ferrand
Délégataire :	ECLA (filiale dédiée d'ENGIE)
Exercice :	2015 *(du 1er janvier au 3& décembre)*
Début de la DSP	1er octobre 2010
Echéance de la DSP :	1er octobre 2035

Installations de production :	42,0 MW au total
CHAUFFERIE CENTRALE (2013)	**42,0 MW**
Chaudière biomasse n°1	4,0 MW
Chaudière biomasse n°2	8,0 MW
Chaudière mixte Gaz / Fioul Lourd :	15,0 MW
Chaudière gaz naturel (en secours) :	15,0 MW

Mise en service de la chaufferie en octobre 2013.

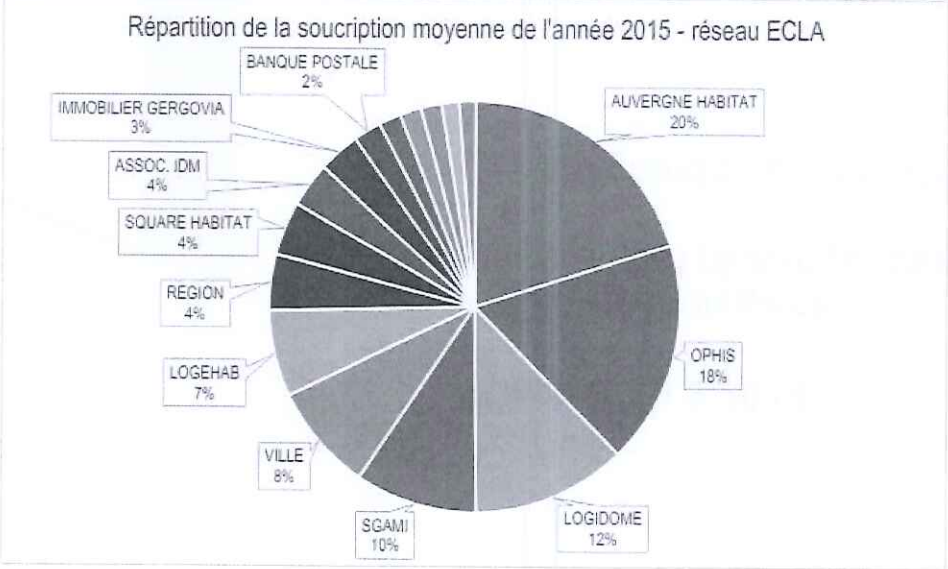
Réseaux de distribution :	12,2 km en basse pression (eau chaude)

Sous-stations :	79 sous-stations
	4 000 équivalent-logements
	29 175 kW souscrit

Souscription :	16 abonnés au total

16 abonnés sont raccordés au réseau de chaleur de la Ville de Clermont-Ferrand des quartiers de Croix-de-Neyrat, Champratel et les Vergnes.

3 bailleurs sociaux (Auvergne Habitat, Ophis et Logidome) représentent 50% de la souscription totale en 2015.



- Déficit de souscription et de vente par rapport au prévisionnel
- Pas de développement à proprement parler en 2015 mais des raccordements effectifs fin 2014 qui se traduisent dans le bilan 2015, comme par exemple SGAMI /Gendarmerie
- Signatures de Police d'Abonnement (non mise en service) sur Champratel notamment

DSP Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes
Bilan énergétique – Vente tarifaire

Eau chaude sanitaire

Vente de m^3 d'eau chaude sanitaire en recul de 67% par rapport à 2014.

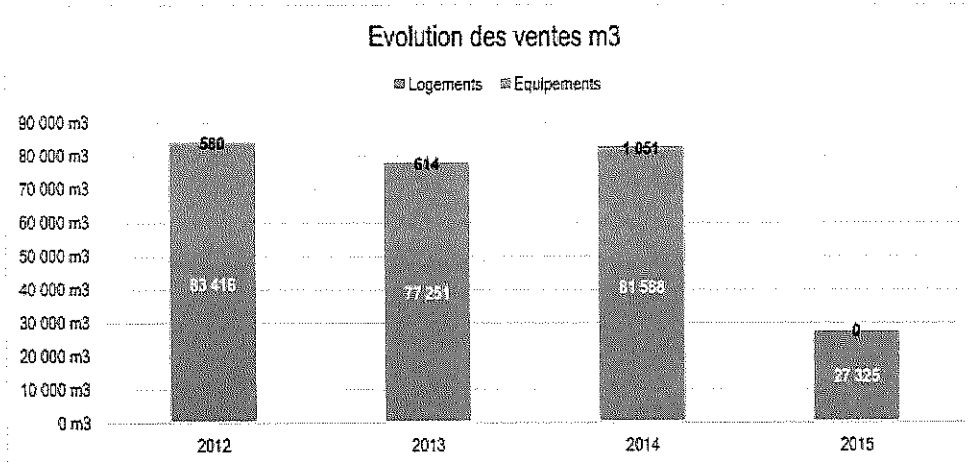
Ceci est lié à l'évolution de la tarification pour de nombreux abonnés vers du MWh (incluant le chauffage et l'eau chaude sanitaire)

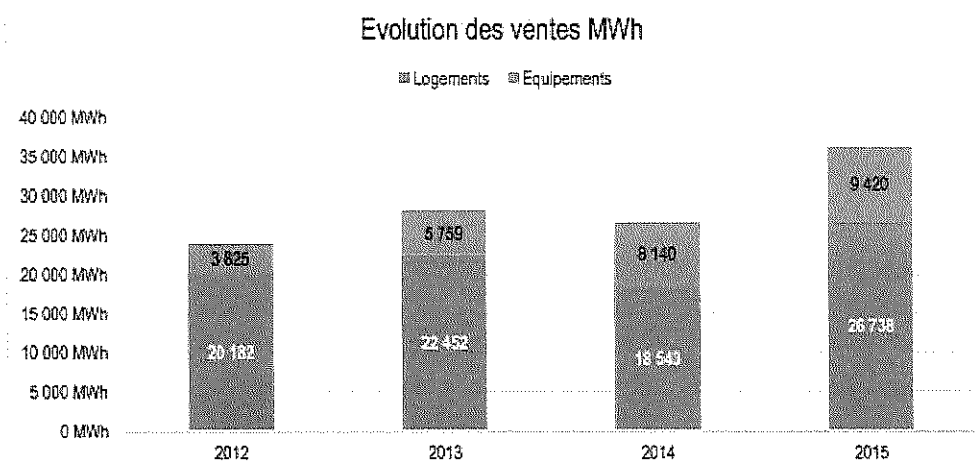
Pour mémoire : q ECS = 0,1 MWh / m3

Vente de chaleur

Vente de MWh en hausse de 36% par rapport à 2014.

Ceci est lié à l'évolution de l'unité de facturation de l'eau chaude sanitaire, au développement (année de pleine consommation pour les abonnés raccordés fin 2014), et à la rigueur climatique (+9%).

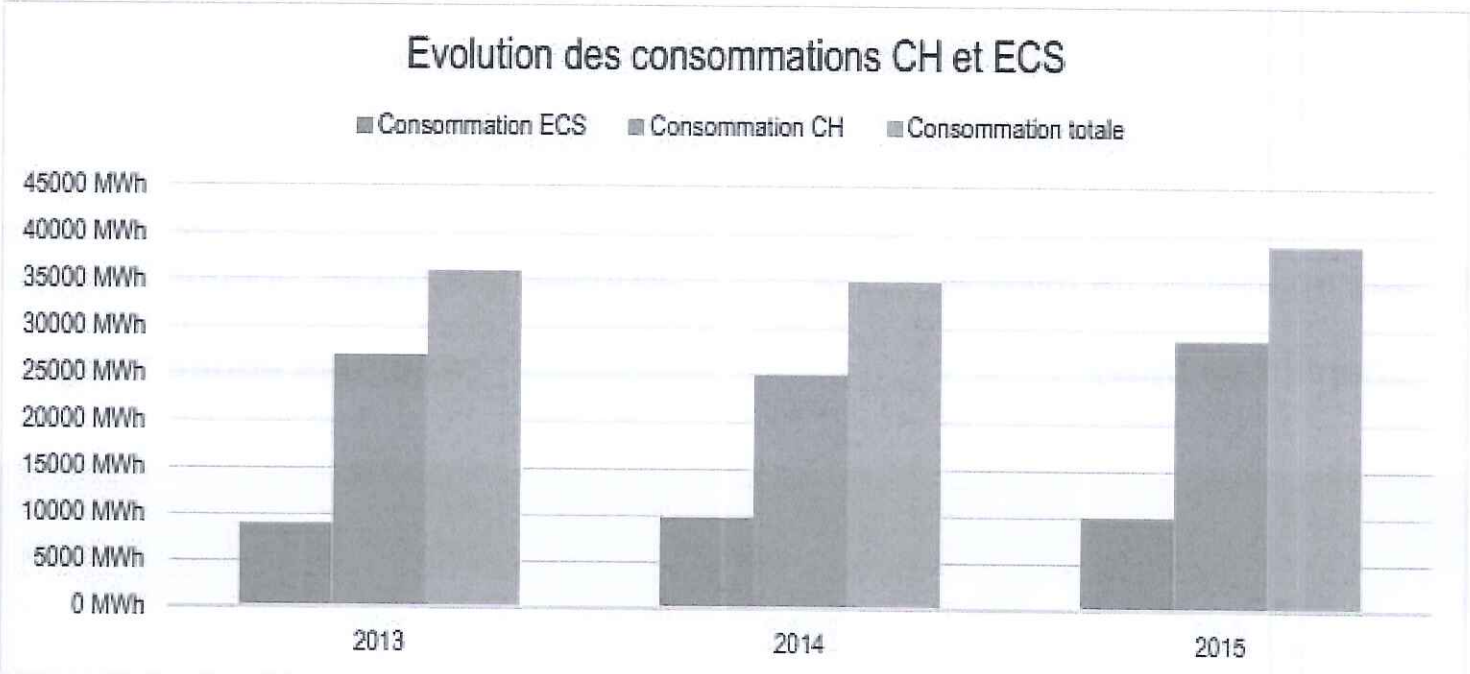




Au global

La consommation totale est en hausse de 11 %.

En projetant les consommations d'eau chaude sanitaire sur la base du talon estival, les consommations estimées sont en hausse de 1,5 % pour l'eau chaude sanitaire et 15 % pour le chauffage.



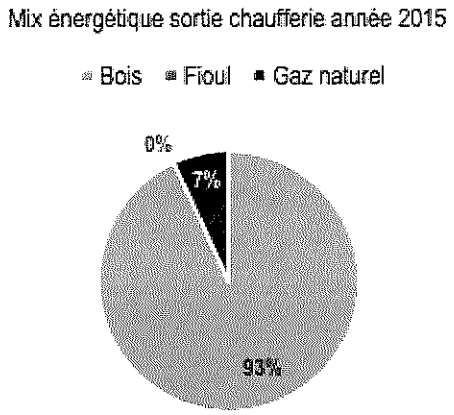
DSP Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes
Bilan énergétique - Mixité

La part de bois en 2015 est supérieure la mixité contractuelle (93% au lieu de 85%), à rapprocher à la rigueur climatique et au développement. Ceci représente 17 000 tonnes de bois.

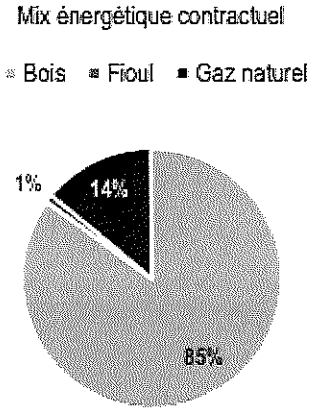
Comparé à 2014, la production de la chaleur par le bois est en hausse, ce qui s'explique en partie par la rigueur climatique. Les rendements de production des différentes énergie (bois et gaz) sont stables.

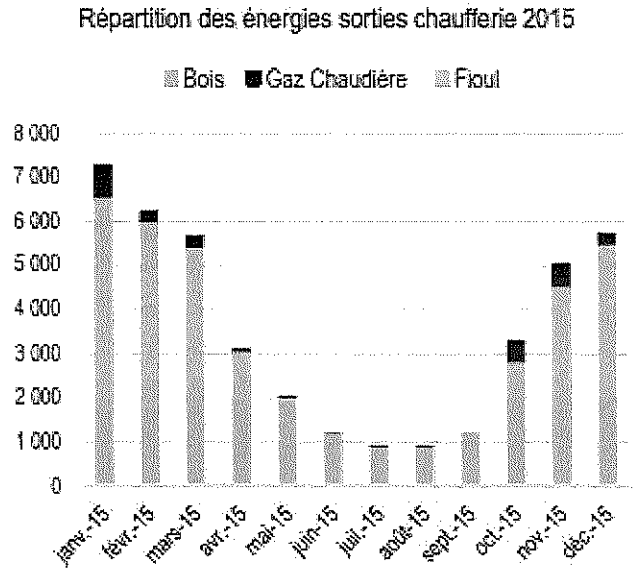
La confrontation des valeurs d'exploitation de la production à une simulation théorique est conforme, ce qui traduit une bonne utilisation des équipements.

Mixité réelle 2015



Mixité contractuelle

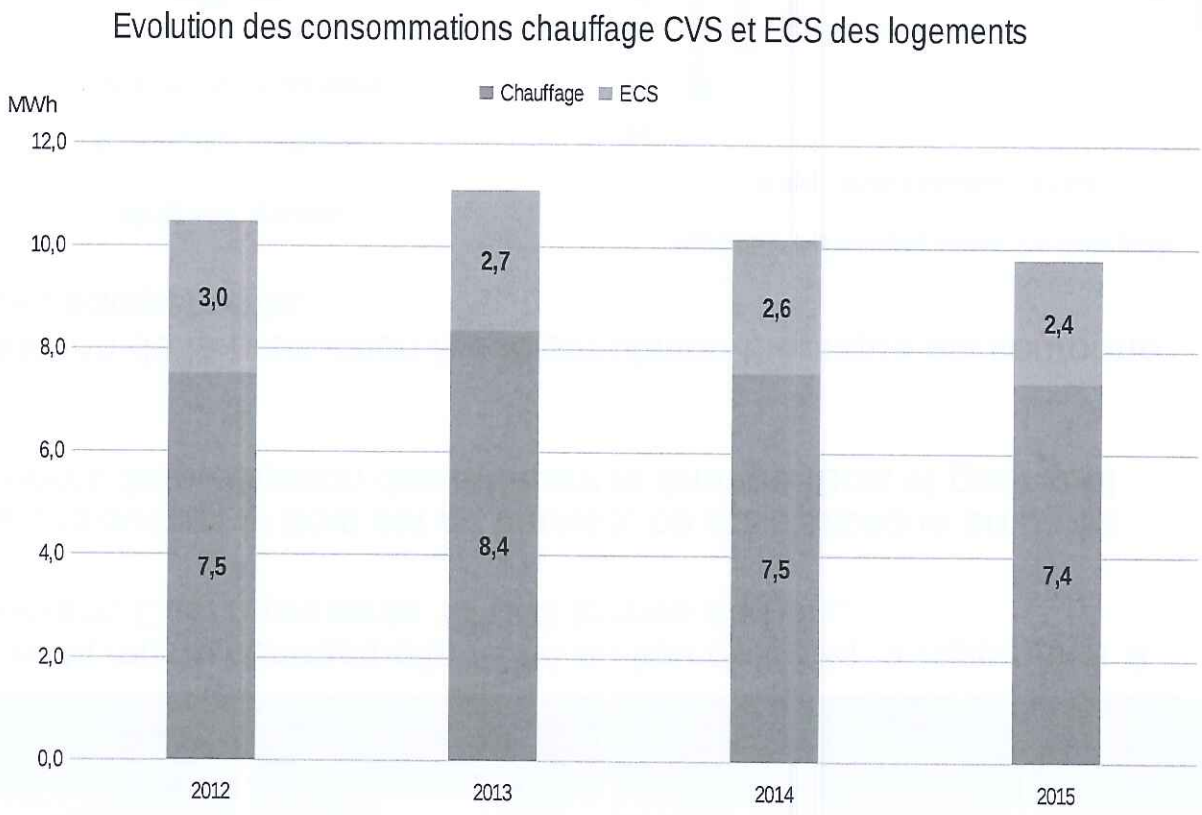




DSP Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes
Bilan énergétique – Focus logements

Légère baisse des consommations des logements, corrigées des variations saisonnières (-4%)

Au global le ratio de chauffage (c'est-à-dire la consommation ramenée à la rigueur climatique) est en hausse de 6%, grâce à un développement en hausse de 5% et aux gains sur les pertes réseau.



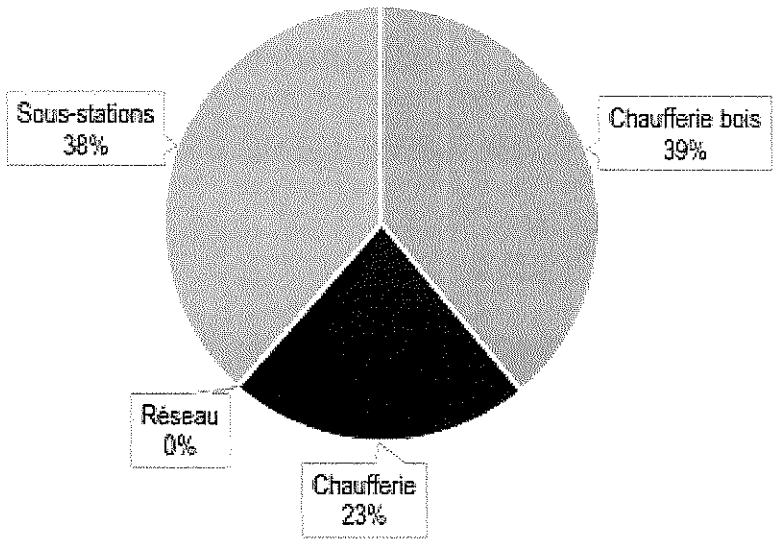
DSP Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes
Bilan technique

GROS ENTRETIEN / RENOUVELLEMENT

113 k€ de dépenses gros entretien / renouvellement (GER) pour 2015

Depuis l'origine du contrat, les dépenses sont plus soutenues que le prévisionnel (en partie lié au retard de mise en service)

Répartition des dépenses GER - année 2015

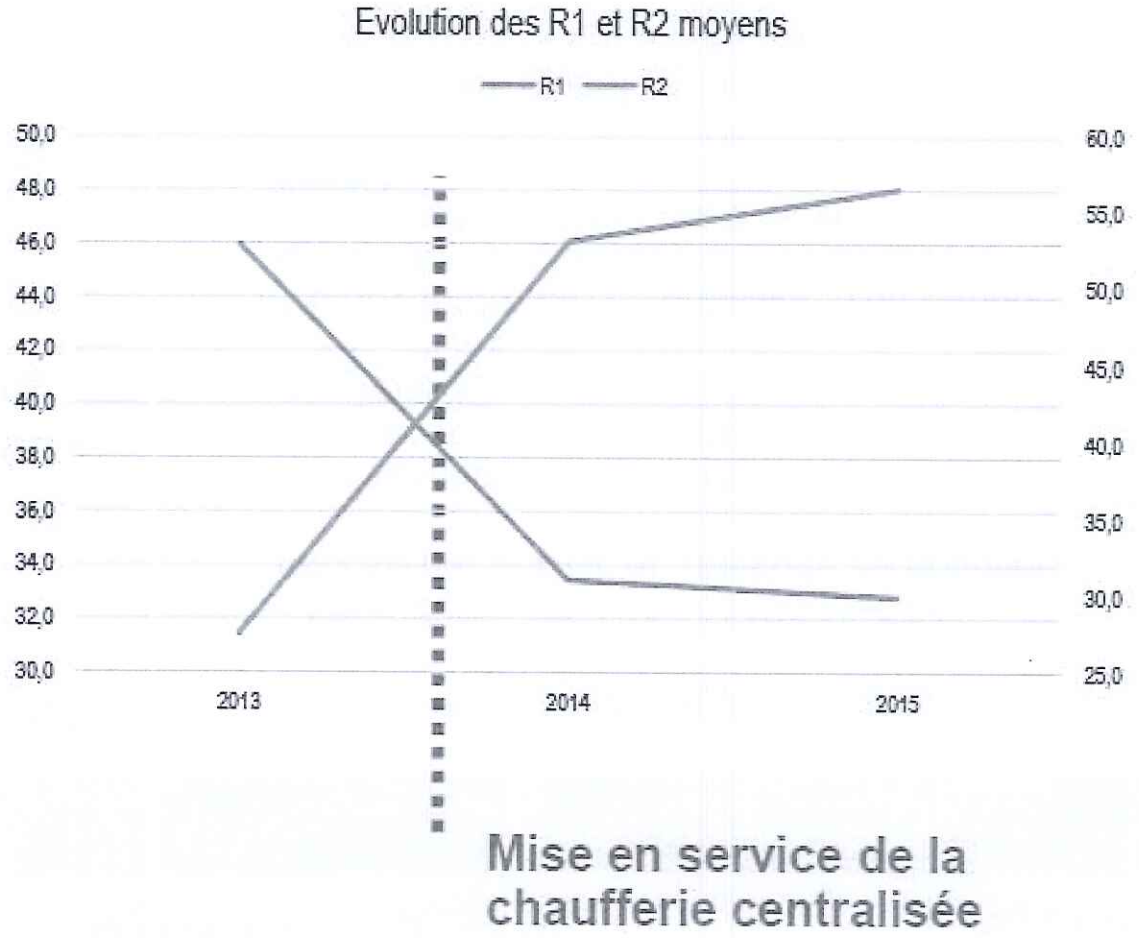


FAITS MARQUANTS 2015

- Mars 2015: arrêt des chaudières bois imposé par la DREAL (épisode de pollution)
- 2nd semestre 2015: problématique de bois trop sec (bridage de la puissance générateur)
- 8 novembre 2015 : émission d'un panache de fumée noire (arrêt thermostatique) -> analyse des paramètres d'exploitation par l'AMO
- Rendement global en légère hausse, grâce à des gains sur les pertes réseau

DSP Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes
Bilan financier – Prix unitaires

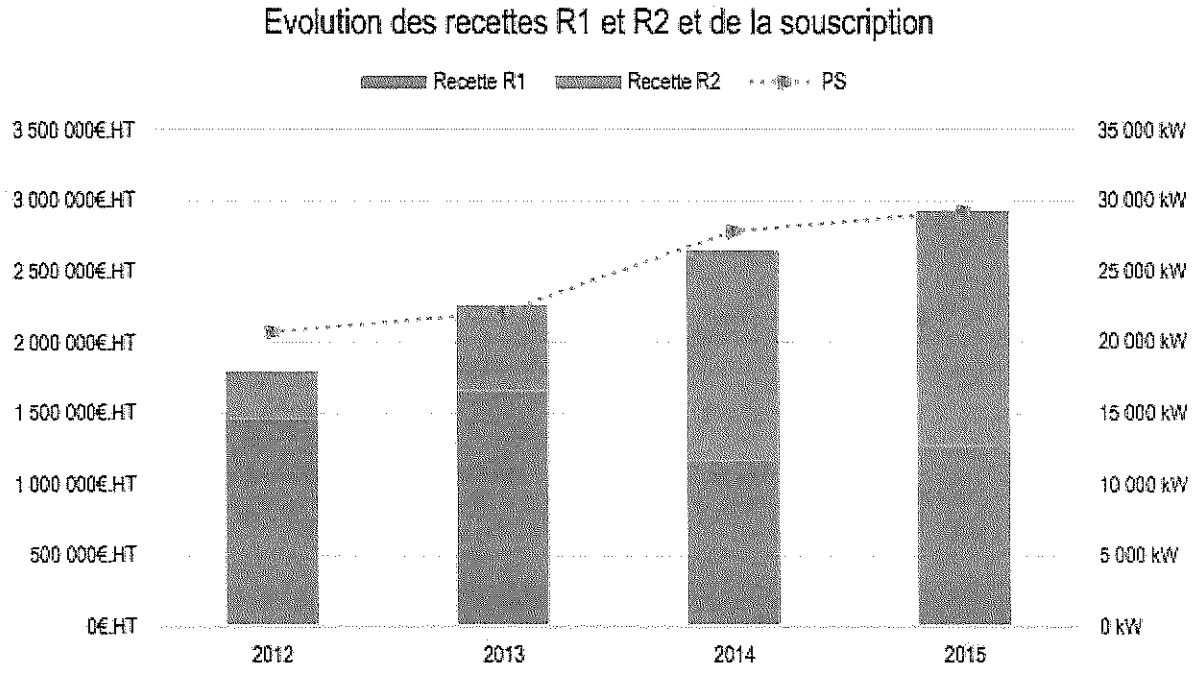
- Sur 2015:
  - baisse du R1 de 4% en raison de la baisse des indices gaz naturel
  - hausse du R2 de 1% en raison de la hausse de l'indice électricité
- Comparé à 2014:
  - baisse du R1 moyen de 2%
  - hausse du R2 moyen de 1%



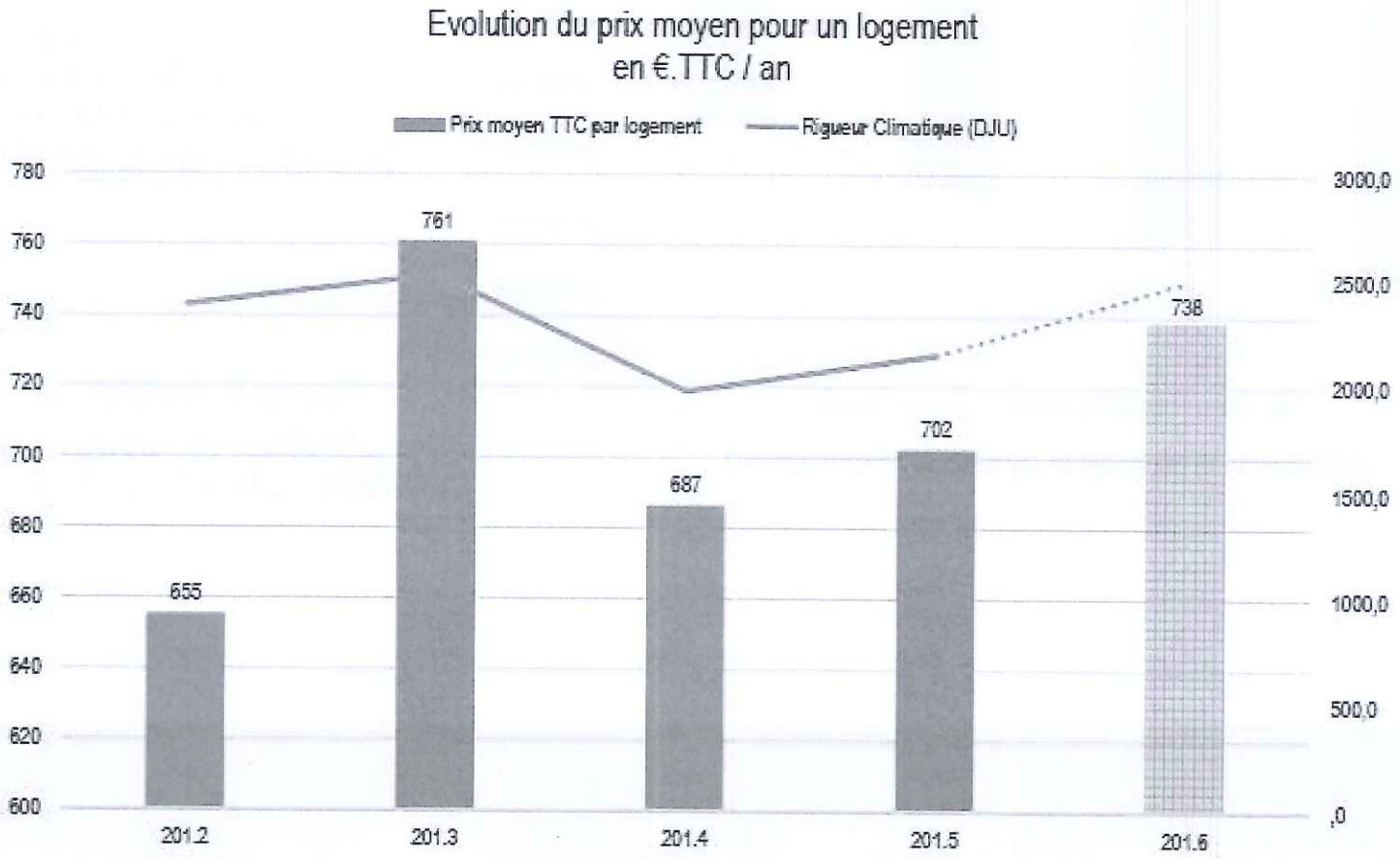
DSP Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes
Bilan financier – Prix moyens de chaleur

Prix moyen 2015 de 75,3 €.HT / MWh, soit 79,45 €.TTC / MWh, en légère baisse (-0,6%) par rapport à 2014.

Les hausses de vente de chaleur et de la puissance souscrite se traduisent par une hausse des recettes R1 et R2.



DSP Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes
Bilan financier – Focus logements



DSP la Gauthière
Présentation de l'équipement

Généralités :

Opération :	Chauffage Urbain du quartier de la Gauthière
Autorité Délégante :	Ville de Clermont-Ferrand
Délégataire :	CLERVIA (filiale dédiée de DALKIA)
Exercice :	2015 *(du 1er janvier au 31 décembre)*
Début de la DSP	1er juillet 2010
Echéance de la DSP :	30 juin 2034

Installations de production (combustion) :	26,7 MW au total
PUISSANCE THERMIQUE	**26,7 MW**
Chaudière biomasse (nov 2012)	8,0 MW
Cogénération gaz naturel (red. nov 2012)	1,5 MW (récupération thermique)
Chaudière gaz naturel (n°3)	5,2 MW
Chaudière mixte Gaz / Fioul Lourd (n°1)	9,5 MW
Chaudière mixte Gaz / Fioul Lourd (n°2)	2,5 MW

Réseaux de distribution :	5,2 km en basse pression (eau chaude)

Sous-stations :	39 sous-stations
	4 100 équivalent-logements
	22 144 kW souscrit
	3 396 kW de Puissance Moyenne Atteinte (PMA) : base de facturation des parties fixes

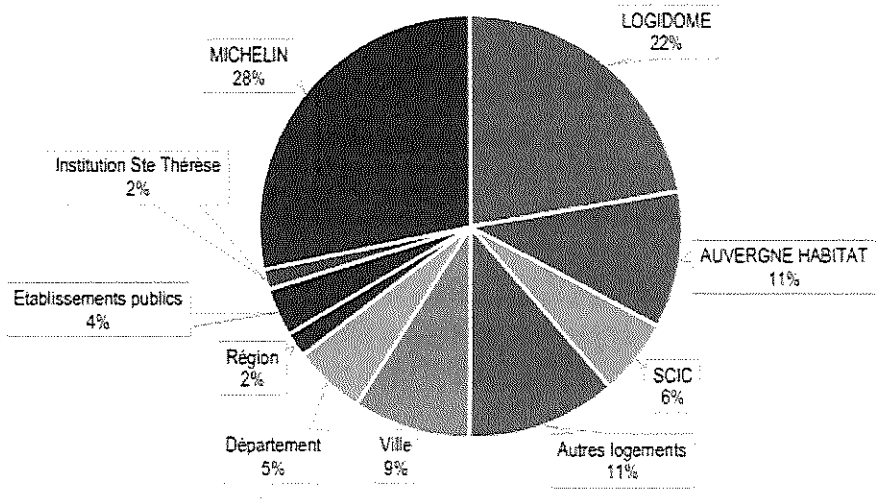
Souscription :	16 abonnés au total

16 abonnés sont raccordés au réseau de chaleur de la Ville de Clermont-Ferrand du quartier de la Gauthière.

L'abonné MICHELIN fait l'objet d'un export de DSP (28% de la souscription totale).

Sur le périmètre DSP, 2 bailleurs sociaux (Logidome et Auvergne Habitat) représentent 45% de la souscription totale en 2015.

Répartition de la souscription moyenne de l'année 2015 - réseau CLERVIA



- L'export de chaleur vers Michelin, site de La Combaude, occupe une place importante dans le fonctionnement du réseau

- Plan de développement abouti

- Pas de développement à proprement parler en 2015, mais des raccordements effectifs fin 2014 dont les consommations impactent le bilan 2015 (raccordement de la Résidence Saint-Exupéry)

DSP la Gauthière
Bilan énergétique - Vente tarifaire

Eau chaude sanitaire

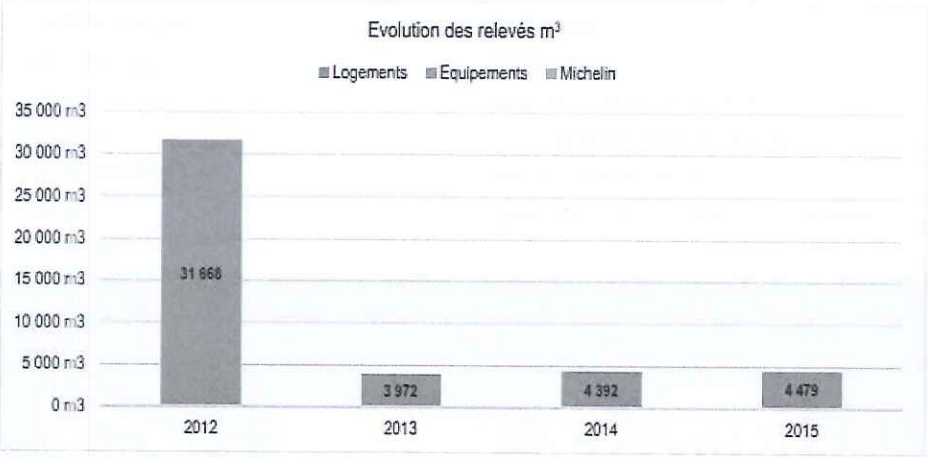
Vente de m³ d'eau chaude sanitaire en hausse de 2% par rapport à 2014.

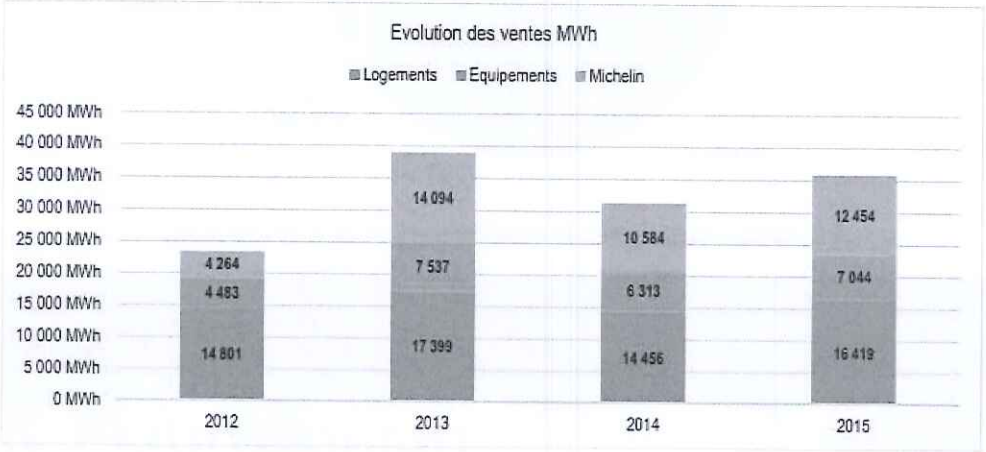
Pour mémoire : q ECS = 0,1 MWh / m3

Vente de chaleur

Vente de MWh en hausse de 15% par rapport à 2014.

Ceci est lié au développement (année plein de consommation pour les abonnés raccordés fin 2014) et à la rigueur climatique.



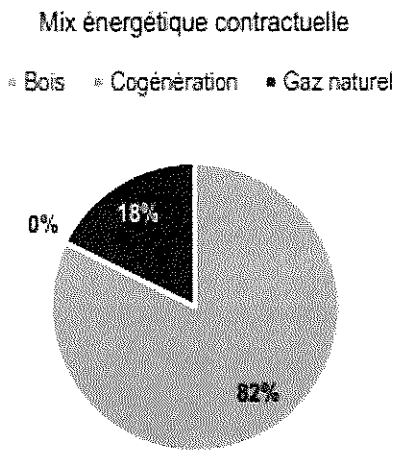


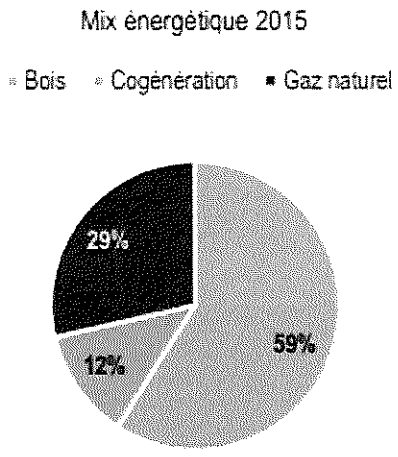
La part de bois en 2015 est inférieure à la mixité contractuelle (59% au lieu de 82%). Ceci représente 12 000 tonnes de bois.

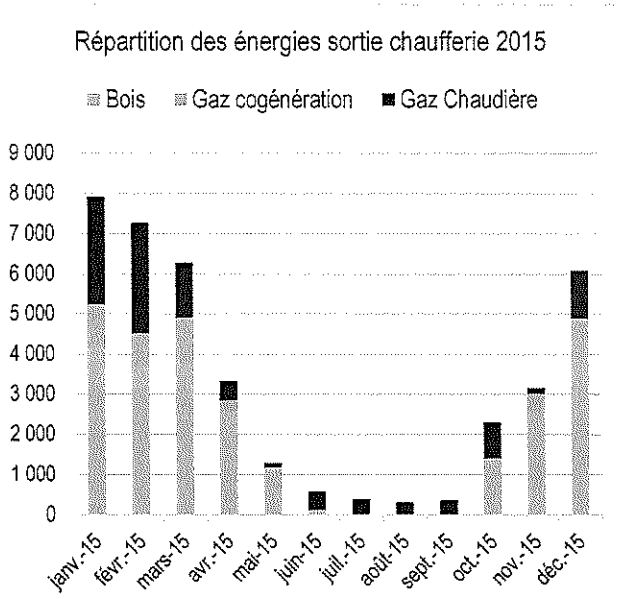
Comparé à 2014, la production de la chaleur par le bois est en hausse, ce qui s'explique en partie par la rigueur climatique. Les rendements de production des différentes énergie sont différenciées : baisse de 3% pour le bois et hausse de 3% pour la cogénération.

La confrontation des valeurs d'exploitation de production à une simulation théorique montre une moins-value de production par la chaudière bois due à une qualité du bois non satisfaisante au 1er semestre (humidité et taux de cendres) et au 2nd semestre (bois trop sec -> bridage de puissance)

La cogénération fait l'objet d'une remise fixe de 1,43 €.HT / MWh SST.





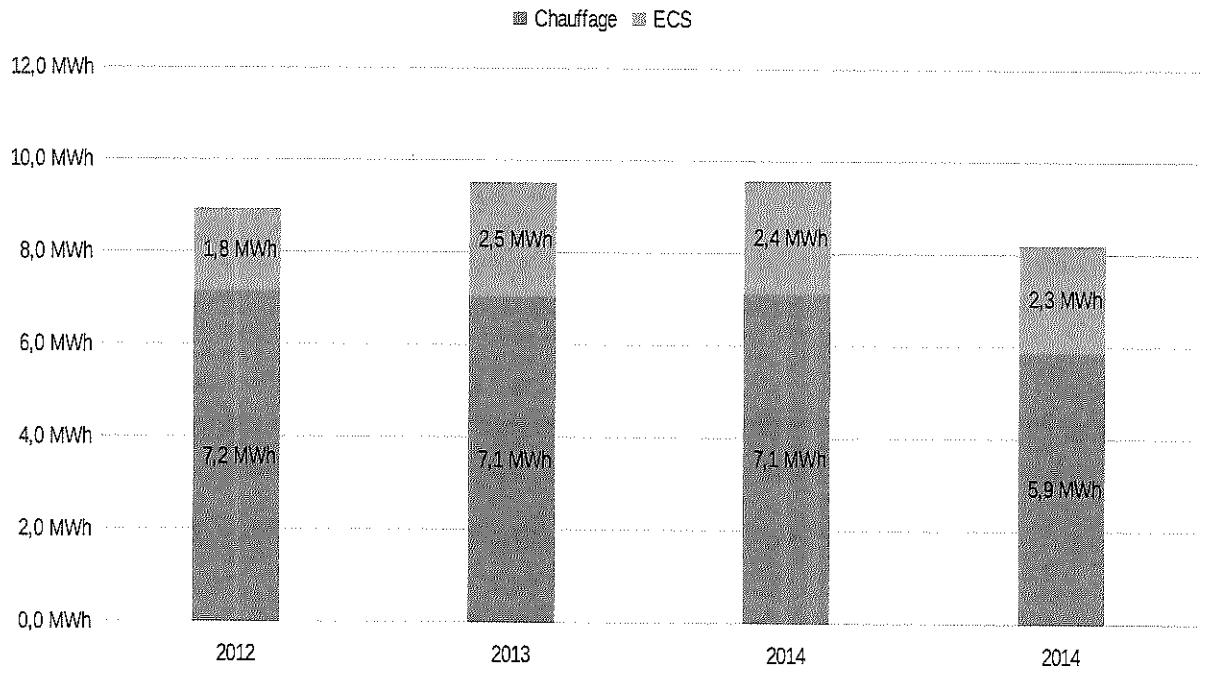


DSP la Gauthière
Bilan énergétique - Focus logements

Baisse des consommations des logements corrigées des variations saisonnières (-5 % à périmètre comparable)

Au global le ratio de chauffage (c'est-à-dire la consommation ramenée à la rigueur climatique) est en hausse de 5%, grâce à un développement en hausse de 3% et aux gains sur la conduite.

Evolution des consommations chauffage CVS et ECS des logements



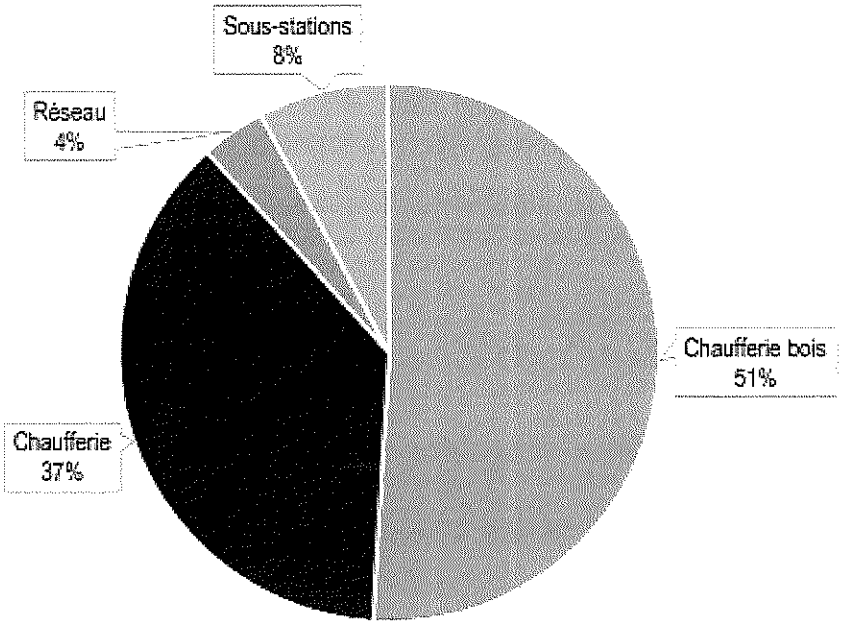
DSP la Gauthière
Bilan technique

GROS ENTRETIEN / RENOUVELLEMENT

89 k€ de dépenses GER pour 2015

Depuis l'origine du contrat, les dépenses sont conformes au prévisionnel.

Répartition des dépenses GER - année 2015



FAITS MARQUANTS 2015

- 1er semestre 2015: problématique de qualité de combustible (taux importants d'humidité et de cendres)

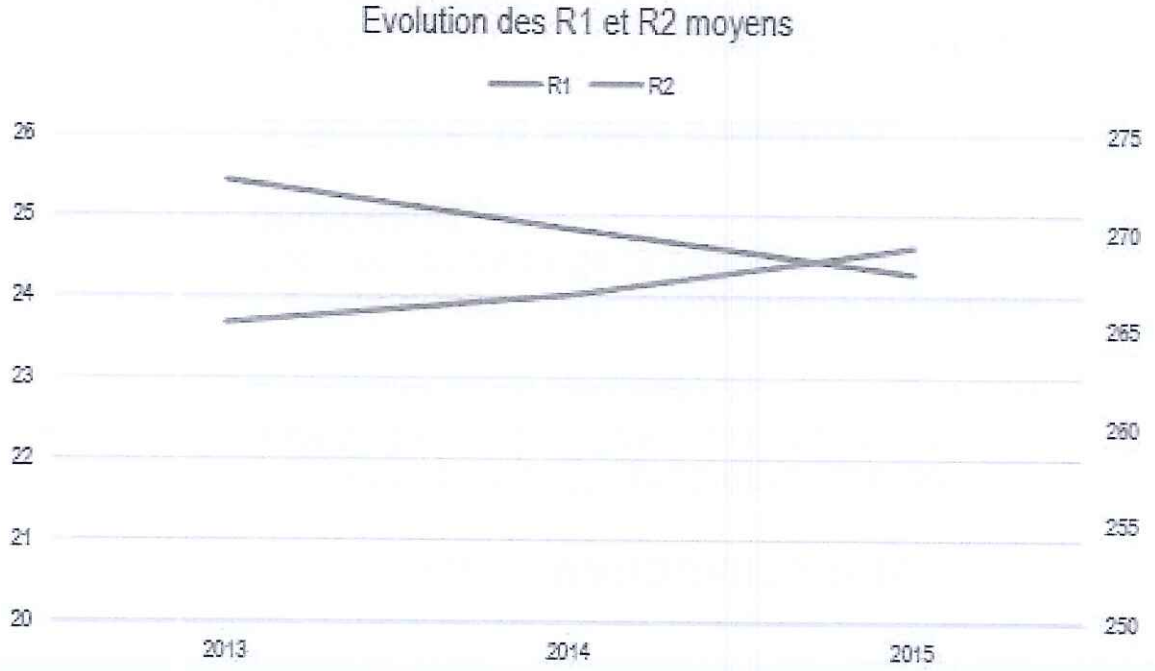
- 2nd semestre 2015: problématique de bois trop sec (bridage de la puissance générateur)

-> Sur 2016: la qualité s'améliore.

- Certification OFARP (Office d'Analyse des Risques Publics)

DSP la Gauthière
Bilan financier - Prix unitaires

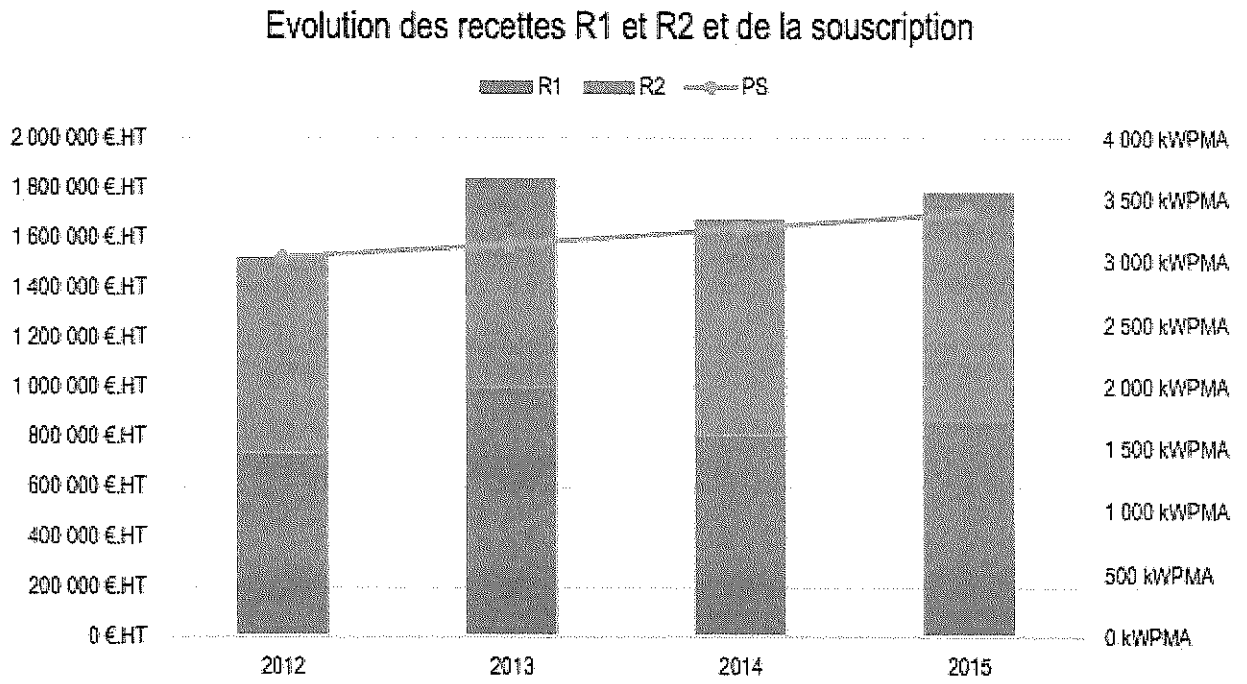
- Sur 2015:
  - baisse du R1 de 4% en raiso de la baisse des indices gaz naturel
  - hausse du R2 de 1% en raison de la hausse de l'indice électricité
- Comparé à 2014:
  - baisse du R1 moyen de 2%
  - hausse du R2 moyen de 1%



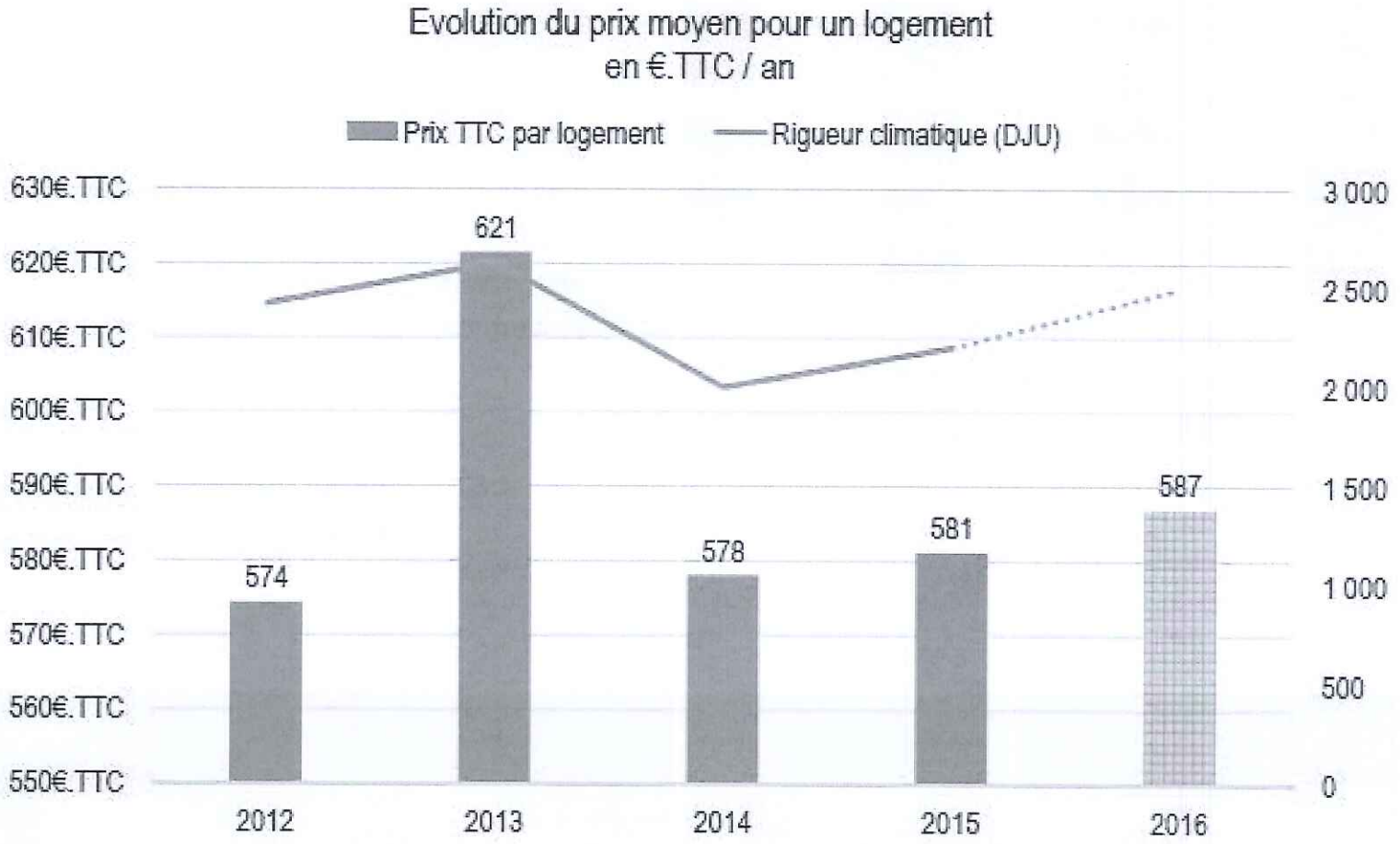
DSP la Gauthière
Bilan financier - Prix moyen de chaleur

Prix moyen 2015 de 64,5 €HT / MWh soit 68,1 €TTC / MWh, en baisse de 1,9 % par rapport à 2014.

Les hausses de vente de chaleur et de la puissance souscrite se traduisent pas une hausse des recettes R1 et R2.



DSP la Gauthière
Bilan financier - Focus logements



Perspectives

- Réflexion avancée d'interconnexion entre ECLA et CLERVIA lors de l'année 2015:
  - Appel à projets ECOCITE
  - 3 réunions ECLA / CLERVIA / VILLE
  - Etude macro avancée (période échange, garantie d'enlèvement CLERVIA et de fourniture ECLA, dimensionnement des équipements et business plan)
  - Modèle économique incompatible en l'état.
- Voies de progrès technique et financière identifiées pour le prochain exercice pour les 2 DSP
- Contexte spécifique ECLA: Demande d'export de chaleur vers une commune avoisinante + commercialisation en cours
- Contexte spécifique CLERVIA: Pré-identification de zones de développement ultérieures (hors périmètre DSP)

-> Réalisation d'un Schéma Directeur projeté sur 2017 (conditions pour bénéficier de subvention ADEME pour réaliser les extensions).

- Prise de compétence « réseau de chaleur » par la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017

VILLE DE CLERMONT FERRAND

DIRECTION DE LA PERFORMANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
SERVICE PROGRAMMATION DES ACHATS ET GESTION DE LA PERFORMANCE
ELODIE BOMBLED / EMMANUELLE BARBAZANGE

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

---------- **PROCES VERBAL N°10** ----------

(Mandature 2014/2020)

REUNION DU JEUDI 07 JANVIER 2016
11H00 12H00
Hôtel de Ville (salle Blaise Pascal)

ORDRE DU JOUR :

Examen du rapport annuel de la délégation de service public de la COOPERATIVE DE MAI (Exercice 2014)

Examen du rapport annuel de la délégation de service public du parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE (Exercice 2014/2015)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

Madame la Présidente :

- Madame Françoise NOUHEN

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Madame Édith CANDELIER
- Madame Monique BONNET
- Monsieur Pascal GUITTARD
- Monsieur Nicolas BONNET

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Puy de Dôme (ancienne Fédération Départementale de l'Hôtellerie du Puy-de-Dôme) représentée par Madame Marie TREBUCHON
- L'UFC que choisir représentée par Monsieur Max GRENERY
- L'Union des comités de quartiers représentée par monsieur Pierre BOYER
- L'Union des comités de quartiers représentée par monsieur Patrick DUMAS

Représentants des services délégués mentionnés à l'ordre du jour :

- Monsieur Michel MIGLIERINA (Parc POTERNE CATHEDRALE)
- Monsieur David SIMONET (COOP DE MAI)

Les services municipaux :

- Madame BOMBLED (Direction de la Performance de Commande Publique)
- Madame BARBAZANGE (Direction de la Performance de Commande Publique)
- Madame Flore BRASQUES (Direction de la Culture)

-2- LES MEMBRES EXCUSES :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Christian PORTEFAIX

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- Madame Odile LECHAT (CNL)

-3- LES MEMBRES ABSENTS :

Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 mai 2014 :

- Monsieur Abdelmajid MELLOUKI

Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 MAI 2014 :

- UROC Auvergne
- Le Damier
- Madame Danièle QUINTY (Clermont-Commerce),

Examen du rapport annuel de la délégation de service public de la COOP DE MAI (Exercice 2014)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Simonet.

L'activité du délégataire de la Coopérative de Mai vise plusieurs objectifs :

- Une politique de diffusion éclectique qui concerne tous les courants de musiques actuelles mêlant artistes régionaux, nationaux et internationaux,
- Le développement des pratiques artistiques et culturelles liées aux musiques actuelles,
- L'accompagnement des groupes locaux relevant d'une démarche de professionnalisation (accès à la scène, répétition, filage, première partie),
- Une politique d'aide à la création au travers de formules adaptées (résidence, filage, répétition),
- Une politique tarifaire modérée et un accompagnement des publics,
- Une structuration de la filière musicale au sein de la Pépinière de Mai,
- Des coopérations avec des acteurs culturels du territoire et une programmation hors les murs.

Pour l'année 2014, la Coopérative de Mai a organisé 135 concerts. La moyenne de spectateurs par concert représente 60% de la jauge totale contre 57% en 2013, alors que le prix moyen (20,79€) a augmenté (18,89€ en 2013). Cette augmentation est liée à la hausse du prix des cessions.

Dans le cadre de cette programmation, toutes les esthétiques musicales sont représentées avec un peu moins de pop rock cette année (34%), chanson (14%), jazz/blues (11%), jeune public (9%), reggae/dub (8%), électro (7%), hiphop (6%), world, métal et folk (2%) chacun.

Parmi cette diffusion et conformément aux missions de service public assignées au délégataire, une place très significative est consacrée à des formations locales (86 groupes locaux sur 298 programmés). Ces groupes ont pu se produire dans le cadre de concerts "dédiés", de "plateaux" ou de premières parties.

- **Politique tarifaire et développement des publics**

Le tarif moyen d'un billet par concert produit par la Coopérative de Mai est de 20,79 €.
La politique tarifaire s'appuie sur la diffusion de la carte Coopérative de Mai et de la « Super Carte » et sur une collaboration avec la DAJL pour la carte Cité-Jeune (carte gratuite pour les 1250 premiers détenteurs) et avec la T2C (carte coopé gratuite pour les premiers détenteurs d'un abonnement T2C annuel). La carte "j'y étais", nouvellement mise en place, permet maintenant, pour 50€, d'être invité à une sélection de "découvertes pointues" de la programmation.

- **Mission d'aide au développement des artistes**

Celle-ci est assurée au sein de la Pépinière de Mai pour les musiciens en voie de professionnalisation. Elle consiste notamment à proposer divers dispositifs d'aide, par le biais de conseils, d'aide aux projets, d'un accès à la scène, de résidences, de soutien de la promotion.

Dans sa mission d'accompagnement des projets, l'équipe de la Coopérative de Mai a réalisé en tout 119 rencontres individualisées (131 en 2013, 155 en 2012), auprès des artistes, mais aussi des professionnels du disque, et des collectivités ou au titre d'une aide à la structuration pour les associations ou structures naissantes.

En 2014, 9 groupes de la scène locale ont ainsi pu bénéficier d'un soutien à la création pour des répétitions ou des résidences (dont Comausaure, Gemma, Hypnotic Wheels, la Grande Chorale ou Leopoldine…).

- **Mission d'incubateur de projets de la Pépinière de Mai**

Par ailleurs, la Pépinière de Mai exerce aussi une activité d'incubateur de projets pour 9 structures de la filière musicale. Outre sa mission d'accompagnement, la Pépinière de Mai accueille et accompagne le label Kutü Folk, l'association Coopéraction, les associations Europavox, Microphone, le collectif Flowercoast, les labels Solar Flare Records et Kidderminster, les agences Hibooking et Fraggle Management, et enfin l'antenne Auvergne de SmartFr.

Elle domicilie également l'association Hippocampus, les labels Freemont Records et Tail Crush Records, et les associations My Generation, Collectif Septembre et Sly Connection.

- **Autres initiatives**

- organisation de rencontres régulières entre les artistes et le public ;
- actions dans le domaine scolaire (conventions avec plusieurs établissements : collèges la Charme et Gérard Philippe, lycée Saint-Géraud) ;
- le journal FAC - revue culturelle gratuite conçue pour des relais étudiants (15 étudiants impliqués) sur l'actualité de la Coopérative (5 soirées organisées accompagnées d'actions de sensibilisation à l'Université pour une quinzaine d'étudiants investis) ;
- participation à la campagne nationale sur les risques auditifs ;
- des actions dans le cadre de la politique de la Ville (ateliers, club hip-hop…) ;
- participation à des instances nationales et régionales (SMAC, Fedurock, réseau, Printemps de Bourges).

Le budget d'exploitation a considérablement augmenté en 2014. Il s'élevait à 3 040 384 € au 31 décembre 2014. Il bénéficie des financements publics suivants :

- DRAC Auvergne 110.000 €
- Conseil Régional 80.000 €
- Conseil Général 80 000 €
- Clermont Communauté 115 000 €
- La participation de la Ville, propriétaire des locaux, s'est élevée à 520 000 € TTC et de 6 000 € au titre de la carte « Cité Jeune » par la DAJL et enfin de 200 € supplémentaires et exceptionnels au titre de l'organisation du congrès du SMA.

Question (Madame NOUHEN) : Y-a-t-il des résultats sur l'accompagnement de jeunes groupes?

Réponse (Monsieur SIMONET) : indique qu'il est assez complexe de faire émerger des groupes. Un travail est effectué pour « placer » des artistes en première partie d'artistes nationaux. La scène clermontoise est assez riche.

Question (UMIH) : La Salle tremplin à Beaumont fait-elle concurrence à la Coop de Mai?

Réponse (Monsieur SIMONET) : Elle est complémentaire. Cette salle dispose de studios de répétition. Aussi, il est proposé à des groupes de faire des répétitions dans cette salle.

Question (Union des comités de quartier) : Quelles sont les actions menées dans la recherche de nouveaux publics seniors? On trouve peu d'animations correspondantes dans la programmation.

Réponse (Madame NOUHEN) : expose que la culture est ouverte à tous dans la programmation ; que certains artistes sont plus « accessibles » que d'autres. Cet équipement est peu adapté pour le public senior (salle debout). La mission de service public est de favoriser la découverte.
Cependant, il existe un certain nombre de salles sur Clermont-Ferrand. Chaque salle doit garder cette spécificité. Il faut que la Coopérative de Mai garde son identité.

La richesse de Clermont-Ferrand est d'avoir cette diversité. Chaque type de musique s'y retrouve.

Madame BRASQUIES indique que des partenariats ont été mis en place avec des musées pour toucher d'autres publics.

Question (Monsieur BONNET) : demande la possibilité d'organiser un afterwork avec le thématique développement durable.

Réponse (Monsieur SIMONET) : Il est tout à fait possible d'organiser un afterwork sur cette thématique. Cela a déjà été fait (un afterwork avec "Picture").
La Coopérative cherche à se renouveler du fait du développement d'afterworks concurrents.

Question (Union des comités de quartier) : quelle est la durée moyenne de résidence pour un artiste ?

Réponse (Mr SIMONET) : Il existe différentes catégories de résidence :
- la résidence « création artistique » : il s'agit d'une résidence « longue » (5 à 10 jours)
- la résidence « artistes locaux » : il s'agit d'une résidence de 2 à 4 jours (résidence de préproduction)

La Coopérative de Mai était à la pointe il y a 15 ans mais elle connaît aujourd'hui des difficultés pour attirer des artistes.
Il est souligné qu'il existe également un « effet de mode « (La Scène à la Rochelle). Une demande de rééquipement en "son" est en cours pour un montant d'environ 200 000 €.

Examen du rapport annuel de la délégation de service public du parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE

(Exercice 2014/2015)

Madame la Présidente de la CCSPL donne la parole à Monsieur MIGLIERINA.

Monsieur MIGLIERINA présente le rapport d'activité relatif à l'année 2014 :

La gestion et la construction de l'équipement ont été confiées en 1973 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société Parking de la Poterne. Le contrat arrivera à échéance en 2018. Le parc est ouvert 24H/24 et 365J/365 et propose 310 places de stationnement. Les automobilistes qui fréquentent le parc sont moins nombreux et stationnent moins longtemps. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 34 € (33 € sur l'exercice précédent). Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,30 €. Pour la première heure, la tarification se fait à la demi-heure. Ce parc reste l'un des moins chers de l'hyper centre (1,50 € de l'heure dans les établissements situés à proximité). La fréquentation moyenne journalière est stable par rapport à l'exercice précédent avec 598 entrées par jour pour 599. Le chiffre d'affaires reste stable (683 519 € pour 684 222 € sur l'exercice précédent).

Monsieur MIGLIERINA présente :

1/ Les investissements sur l'exercice en cours :

- changement de la porte coupe-feu ;
- modification de la serrurerie et porte donnant sur la cage d'escalier piéton ;
- fin janvier 2016, modification du système de détection de fumée et alarme incendie.

2/ Les investissements sur l'année 2016-2017 :

- isolation du chemin de câble ;
- déplacement de la colonne sèche à l'extérieur ;
- si le budget le permet, il est également prévu un ragréage de la voie de circulation car la dalle est ancienne.

Question (Monsieur GUITTARD) : s'interroge sur les problèmes de sécurité.

Réponse (Monsieur MIGLIERINA) : explique que les problèmes de sécurité ont été réglés l'année dernière, ils ne rencontrent aucune difficulté. Du personnel est présent en permanence, de plus, il existe un système de vidéo surveillance. La PAG (société de gardiennage) est présente les nuits des jeudis, vendredis et samedis. Le personnel de la Poterne est présent quant à lui les nuits des lundis, mardis, mercredis et dimanches.

Question (Monsieur BONNET) : demande le nombre d'abonnements.

Réponse (Monsieur MIGLIERINA) : indique qu'il y a environ 150 abonnements 24/24 heures. Le samedi n'est pas inclus. En effet, le samedi est une journée où une demande de la part de clients amodiataires existe (courses en centre-ville).

Monsieur MIGLIERINA indique que la clientèle est en baisse mais le chiffre d'affaires reste stable. Il y a une moindre attractivité commerciale liée notamment à la mise en service du tramway.

Monsieur GUITTARD suggère qu'il faudrait travailler avec Clermont Commerce pour attirer plus de clientèle.

Madame NOUHEN remercie les participants et met fin à la séance.

Fait à Clermont-Ferrand le 15 FEV. 2016

LA PRESIDENTE

